

***PROVINCE DE NAMUR***



***VILLE DE  
ROCHEFORT***

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE  
BUDGET DE L'EXERCICE 2011**

## TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<b><u>Première partie : Le service extraordinaire</u></b>	4
<b>1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)</b>	
Tableau synthétique	5
1.1. Communication (voirie – cours d'eau - espaces publics)	6
1.2. Eau	6
1.3. Enseignement	6
1.4. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques	7
1.5. Salubrité publique – Urbanisme – Logement	7
1.6. Prélèvements	8
1.7. Le total des dépenses extraordinaires	8
<b>2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)</b>	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	9
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	9
2.3. Commentaires	9
<b><u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u></b>	11
<b><u>Préambule</u></b>	12
<b>3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)</b>	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	13
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	17
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	17
3.1.2. La dette communale	19
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	22
3.1.4. Les dépenses de transferts	23
3.1.5. Les provisions pour risques et charges	24

	<u>Pages</u>
3.1.6. Les prélèvements pour les fonds de réserve	24
3.1.7. Les exercices antérieurs	25
3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires	25
3.3. Le total des dépenses ordinaires	26
<b>4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)</b>	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	28
4.1. Les transferts	31
4.1.1. Le chiffre global	31
4.1.2. Les impôts	31
4.1.3. Les subventions ordinaires	33
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l’Etat	35
4.2. Les prestations	35
4.3. La dette	36
4.4. Les prélèvements	37
4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)	38
<b>5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE</b>	39
<b>6. LE RESULTAT BUDGETAIRE</b>	42

**Première partie :**  
**Le Service extraordinaire**

## 1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif suivant le détail des articles (pp.88 et 89 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2011, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après:

<b>Exercice 2011- Dépenses extraordinaires</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Dép./hab.</b>
<b>Administration générale</b>	<b>231.500</b>	<b>3,60 %</b>	<b>18,67</b>
<i>*patrimoine (124)</i>	186.500	2,90 %	15,04
<i>*administration (100/104/133)</i>	45.000	0,70 %	3,63
<b>Incendie</b>	<b>33.500</b>	<b>0,52 %</b>	<b>2,70</b>
<b>Communication (voirie - cours d'eau - espace public) (421 et 766)</b>	<b>1.110.000</b>	<b>17,27 %</b>	<b>89,52</b>
<b>Economie - Tourisme - Eau</b>	<b>808.500</b>	<b>12,58 %</b>	<b>65,21</b>
<i>*eau (874)</i>	660.000	10,27 %	53,23
<i>*autres activités économiques (520 et 530)</i>	65.000	1,01 %	5,24
<i>*tourisme (561/562/563/569)</i>	53.500	0,83 %	4,31
<i>*abattoir (873)</i>	30.000	0,47 %	2,42
<b>Enseignement</b>	<b>1.650.200</b>	<b>25,67 %</b>	<b>133,09</b>
<b>Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque</b>	<b>387.000</b>	<b>6,02 %</b>	<b>31,21</b>
<i>* sports (764)</i>	207.000	3,22 %	16,69
<i>* culture (762/767/771)</i>	180.000	2,80 %	14,52
<b>Cultes</b>	<b>31.500</b>	<b>0,49 %</b>	<b>2,54</b>
<b>Aide sociale - Soins de santé</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00</b>
<b>Salubrité publique - Urbanisme - Logement</b>	<b>1.276.396</b>	<b>19,86 %</b>	<b>102,94</b>
<i>*développement rural (930)</i>	247.000	3,84 %	19,92
<i>*logement (922)</i>	580.000	9,02 %	46,78
<i>*eaux usées (877)</i>	264.396	4,11 %	21,32
<i>*rénovation urbaine (930)</i>	100.000	1,56 %	8,07
<i>*cimetières (878)</i>	70.000	1,09 %	5,65
<b>Dépenses non imputables</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX Exercice propre</b>	<b>5.528.595,74</b>	<b>86,01 %</b>	<b>445,89</b>
Prélèvements	895.000,00	13,92 %	72,18
Exercices antérieurs	4.113,81	0,06 %	0,33
<b>TOTAUX Budget global</b>	<b>6.427.709,55</b>	<b>100,00 %</b>	<b>518,41</b>

La description détaillée des investissements se trouve au point 2 des annexes (pp. 3 à 16) avec :

- d'une part, le formulaire conforme aux recommandations du Ministre de Tutelle («Tableau budgétaire récapitulatif des projets extraordinaires et de leur voies et moyens») et
- d'autre part, le « Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2011 » qui reprend les mêmes données mais présentées différemment.

Ne sont décrits ci-après que les principaux investissements programmés en 2011.

### **1.1. Communication (voirie – cours d'eau – espaces publics)**

1.110.000 EUR (17,27 %) du budget extraordinaire sont consacrés aux infrastructures dites « de communication ». Ce secteur reste une priorité au fil des années.

Le poste d'entretien des voiries et trottoirs intègre le dossier dit du « droit de tirage » octroyé par la Région wallonne afin de soutenir l'effort des pouvoirs locaux en la matière (Arrêté du Gouvernement wallon du 18 juin 2010 relatif à l'octroi de subsides destinés aux travaux d'entretien des voiries communales pour les années 2010 à 2012 – Moniteur belge du 30 juin 2010).

Le projet de modulation de l'intensité de l'éclairage public durant la nuit a été réinscrit dans l'attente du subventionnement du Service Public de Wallonie (S.P.W.) dans le cadre du « Plan Air Climat » (185.000 EUR dont environ 150.000 EUR subsidiés).

### **1.2. Eau**

La gestion par la Ville de la distribution d'eau sur une bonne partie de ses sections implique d'importants investissements afin d'en garantir le bon fonctionnement, la mise aux normes et le développement.

Pour 2011, ce n'est pas moins de 660.000 EUR (soit plus d'un dixième du budget extraordinaire) qui est consacrée à ce service dont 300.000 EUR à Wavreille.

### **1.3. Enseignement**

En 2011, c'est en matière d'enseignement que les efforts d'investissement seront les plus conséquents avec un chiffre record de 1.650.000 EUR, soit un plus d'un quart (25,67 %) des investissements totaux 2010.

Le projet actualisé d'extension de l'école communale de Rochefort-Centre (1.410.000 EUR), approuvé par le Conseil le 22 novembre 2010, doit encore être approuvé par la Communauté française sollicitée à hauteur de 60 %.

Citons encore également différentes interventions urgentes à l'école de Rochefort-Centre du côté de la rue de Behogne (ex-Ices) :

- la réfection de la partie arrière des toitures et la modernisation des installations sanitaires dans le cadre du « Programme Prioritaire des Travaux » mis en place par la Communauté française (170.000 EUR)
- le remplacement de la chaudière avec le soutien UREBA (30.000 EUR).

#### **1.4. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques**

Les investissements programmés dans le secteur culturel, sportif et récréatif en 2011 représentent un montant total de 387.000 EUR (6,02 % du budget extraordinaire).

La première des 3 salles de village retenues par la Région wallonne dans le P.T.R. (2010-2012) sera réaménagée (Han-sur-Lesse : 175.000 EUR dont 138.000 EUR de subsides PISQ).

Dans le cadre de la réaffectation du site d'une ancienne ferme démolie, un espace multisports verra le jour à Wavreille dans le cadre du programme « Sport de rue » (100.000 EUR)

Mentionnons encore la modernisation de la plaine de jeux du Parc des Roches (80.000 EUR).

#### **1.5. Salubrité publique – Urbanisme – Logement**

##### 1.8.1. Développement rural

Dans le prolongement de l'approbation du nouveau Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) le 09.10.2008, une première convention-exécution portant sur la mise en valeur du site de l'Ermitage à Auffé et du petit patrimoine « Retour aux sources, croix et croyances » a été approuvée par le Conseil communal le 23.03.2009 et par la Région wallonne le 14.12.2010 (230.000 EUR inscrits pour les travaux).

##### 1.8.2. Logement

La Ville poursuivra sa politique d'acquisition de terrains (180.000 EUR) et d'équipement (400.000 EUR) en vue de la création de lotissements communaux (rue du Poteau à Rochefort, ...).

##### 1.8.3. Eaux usées

L'égouttage du nouveau lotissement de Wavreille devra être mené à bien avec l'intervention financière (100 %) de la S.P.G.E. (225.000 EUR – Projet PTR 2011/1).

##### 1.8.4. Rénovation urbaine

A la suite des acquisitions, une première phase de la fiche 1 (Îlot des Ateliers) de l'opération de rénovation urbaine de Jemelle consistera en la démolition des bâtiments insalubres (100.000 EUR).

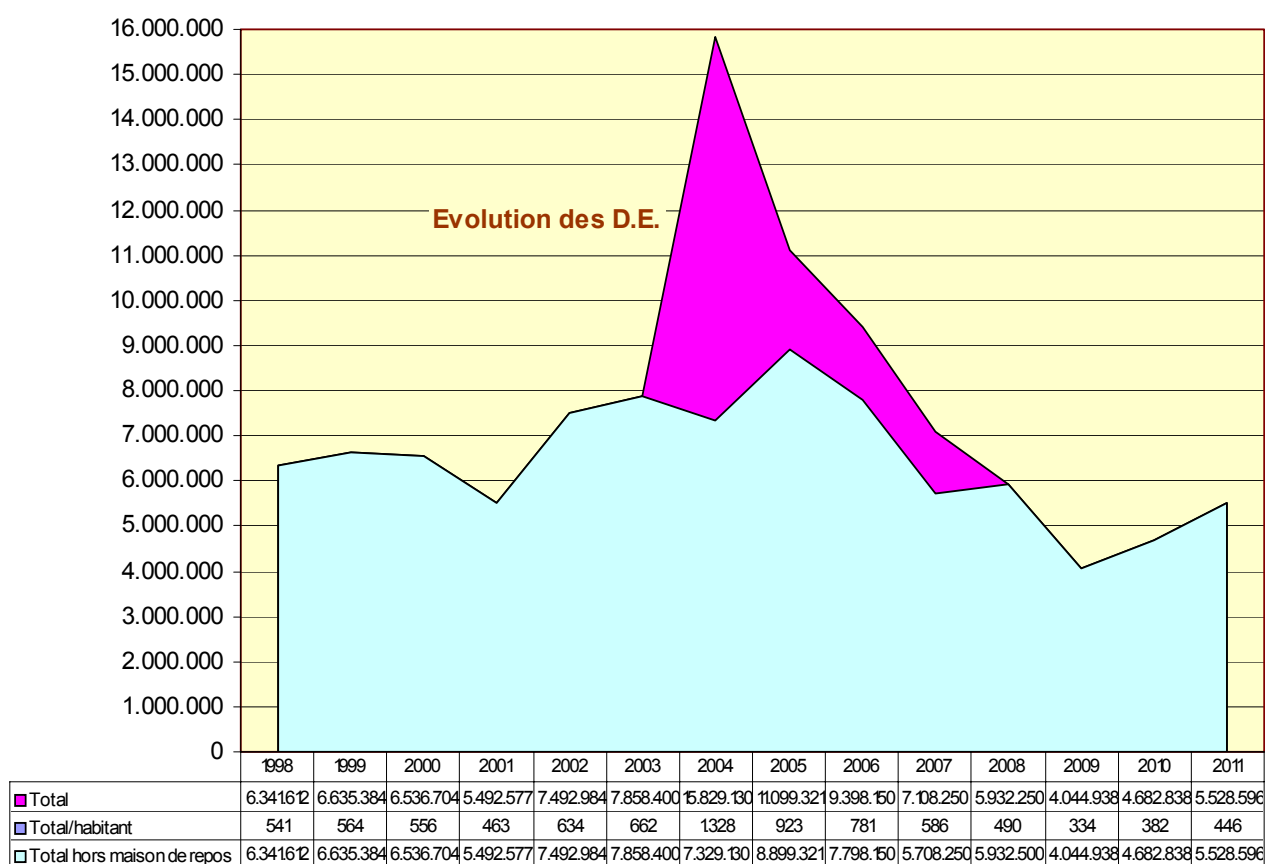
## 1.6. Prélèvements

L'alimentation d'un fonds de réserve s'effectue via une dépense de prélèvements (fonction 060) qui n'influence pas le résultat à l'exercice propre.

En fait, cette dotation à hauteur d'un montant de 895.000 EUR est rendue possible par l'enregistrement de recettes extraordinaires, à savoir par la vente de biens communaux. Pour le détail, on se reportera donc au point 2.3.3. ci-après.

## 1.7. Le total des dépenses extraordinaires

Le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) se maintient à un niveau important, à nouveau la hausse.



Doit être mise en exergue la réinscription, à un montant actualisé, de dépenses qui n'ont pas été engagées avant le 31 décembre 2010 compte tenu de l'absence de promesses fermes de subvention, de retard dans l'étude des projets, ...

Ces dépenses (3.024.000 EUR) représentent plus de la moitié (56 %) du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2010.

Dans le second volet du budget, relatif au service extraordinaire, l'annexe du tableau de synthèse (pp. 4 et 5) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2010 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 3.071.500 EUR (avant réinscription éventuelle dans le « corps » du budget 2011, à un montant souvent actualisé et avec un libellé parfois adapté).



## 2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

### 2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur base du tableau récapitulatif qui suit le détail des articles (p.89 de la seconde partie du budget relative au budget extraordinaire).

Exercice 2011 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsidés)	2.454.750	197,98	46,86 %	38,19 %
Dette (part communale et de tiers)	1.889.000	152,35	36,06 %	29,39 %
Investissements (vente immeubles)	895.000	72,18	17,08 %	13,92 %
Total exercice propre	5.238.750	422,51	100,00 %	
Exercices antérieurs	4.113,81	0,33		0,06 %
Prélèvements	1.184.846	95,56		18,43 %
Total général	6.427.709,55	518,41		100,00 %

### 2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2011 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs.

Ventilation économique (pourcentage)	Rochefort						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dette	32,50	43,29	38,27	32,62	46,36	49,42	29,39
Transferts	52,60	40,93	34,63	63,99	35,01	34,12	38,19
Autres	14,90	15,78	27,10	3,39	18,62	16,46	32,41

### 2.3. Commentaires

#### 2.3.1. Les transferts

En chiffres relatifs, les transferts (subsidés) – en progression- représentent 38,19 % des recettes extraordinaires du budget 2011 (39,17 % de l'exercice propre).

Bien évidemment, la réalisation des investissements pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

Cette condition explique d'ailleurs pour une bonne part le « report » en 2011 de projets initialement prévus en 2010 voire même antérieurement.

#### 2.3.2. La dette

Avec moins d'un tiers (29,39 % du budget global – 36,06 % de l'exercice propre), le recours à l'emprunt (dette) n'est plus le mode de financement prépondérant des investissements.

En chiffres absolus, ils évoluent comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 EUR/hab.) – 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 EUR/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (358,07 EUR/hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos
- en 2007, 3.108.500 EUR (255,68 EUR/hab.) – 1.826.500 EUR hors maison de repos.
- en 2008, 1.676.300 EUR (138,33 EUR/hab.)
- en 2009, 1.997.000 EUR (164,44 EUR/hab.)
- en 2010, 2.368.600 EUR (192,71 EUR/hab.)
- en 2011, 1.889.000 EUR (152,35 EUR/hab.).

Les chiffres absolus « hors maison de repos » laissent entrevoir une régression très marquée à l'instar de celle enregistrée en 2007 et 2008.

L'impact de la dette sur les finances communales est analysé au niveau du service ordinaire (point 3.1.2. ci-après).

### 2.3.3. Les investissements

La vente des terrains vient alimenter différents fonds de réserve extraordinaire :

- l'un affecté au logement (en 2011, pour un montant estimatif de 700.000 EUR, produit de la vente d'une partie des parcelles du nouveau lotissement de Wavreille).
- un second affecté à l'enseignement qui permet limiter le recours à l'emprunt (dotation 2011 : 195.000 EUR).

### 2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements représentent une part non négligeable du financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.
- en 2007, 1.187.060,41 EUR, soit 14,61 % des R.E.
- en 2008, 967.750 EUR, soit 15,85 % des R.E.
- en 2009, 540.289,60 EUR, soit 12,54 % des R.E.
- en 2010, 617.838 EUR, soit 12,89 % des R.E.
- en 2011, 1.184.854,74 EUR, soit 18,43 % des R.E.

Le recours au fonds de réserve extraordinaire, constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire, reste limité : 91.950 EUR en 2011 (96.700 EUR en 2010, 129.000 EUR en 2009, 39.250 EUR en 2008, 81.060,41 EUR en 2007, 137.650 EUR en 2006, 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004). Les disponibilités budgétaires demeurent pourtant élevées (boni présumé du service ordinaire : 1.691.880,48 EUR) mais c'est la situation à l'exercice propre (en déficit de 345.225,32 EUR) et la situation de la trésorerie qui invitent à la prudence.

Les pages 11 à 23 du volet extraordinaire du budget et l'annexe 8 du budget (page 79) détaille l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060).

**Deuxième partie :**  
**Le Service ordinaire**

## PREAMBULE

### Les bases de l'établissement du budget

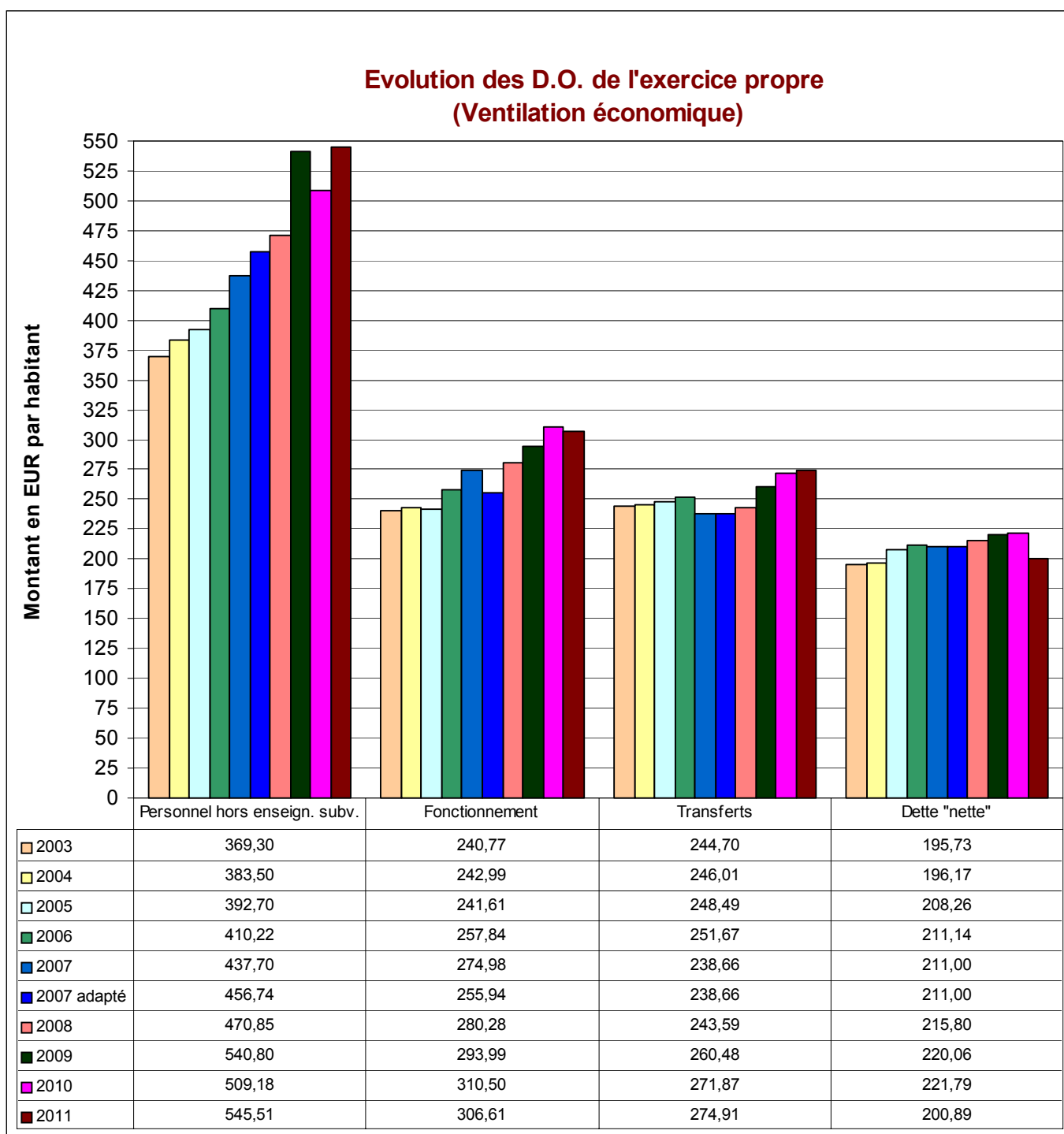
Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2011 résultent essentiellement :

- d'extrapolations effectuées à partir :
  - du budget initial et des modifications budgétaires 2010
  - de la situation des engagements de dépenses et des droits constatés 2010
  - des résultats des comptes 2008 et 2009
  - des évolutions prévisibles en 2011.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.).
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Fabriques d'Eglise, Service Public de Wallonie, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...).
- de décisions spécifiques proposées par le Collège communal (fiscalité, subsides communaux, personnel, ...).
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

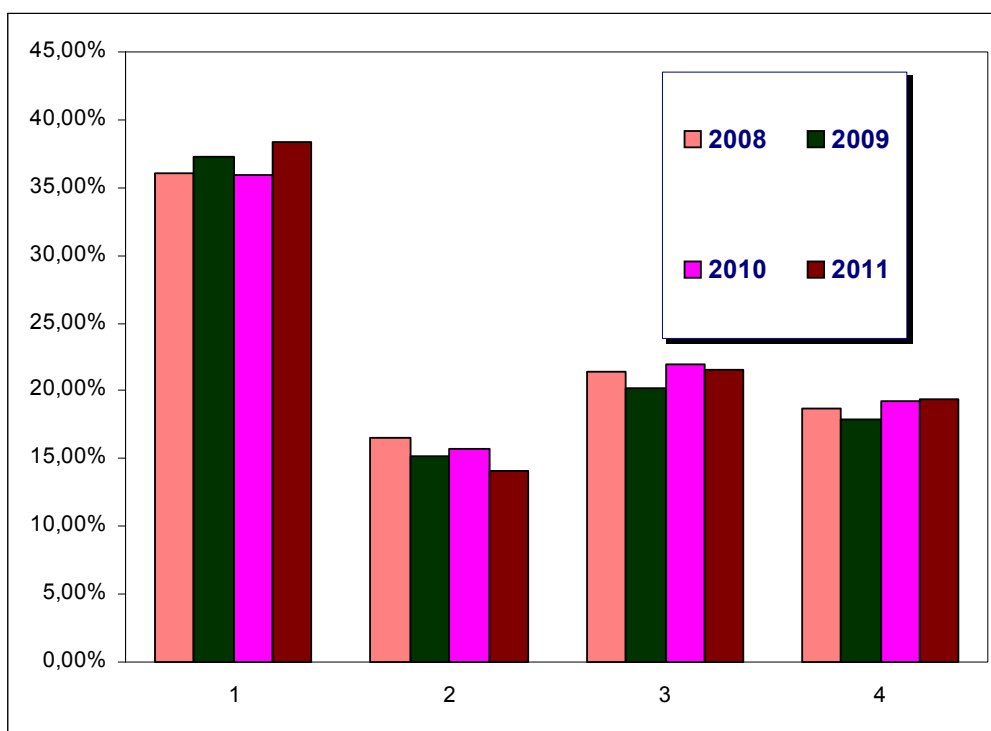
### 3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

#### Tableaux de synthèse et graphiques généraux

Préambule : 2007 adapté = chiffres 2007 hors personnel enseignant subventionné et avec intégration des prestations pompiers et ambulanciers dans les dépenses de personnel (voir commentaires page 17).



VENTILATION ECONOMIQUE DES DEPENSES ORDINAIRES	Par rapport au total des D.O. de l'exercice propre			
	VILLE DE ROCHEFORT			
	2008	2009	2010	2011
Personnel	36,03%	37,27%	35,97%	<b>38,34%</b>
* Person. enseign. Subv.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
* Autre personnel	36,03%	37,27%	35,97%	<b>38,34%</b>
Dettes	23,85%	23,44%	22,88%	<b>20,79%</b>
* Dette communale nette	16,51%	15,17%	15,67%	<b>14,12%</b>
* Autre (Etat, tiers, ...)	7,34%	8,28%	7,21%	<b>6,67%</b>
Fonctionnement	21,45%	20,26%	21,94%	<b>21,55%</b>
* Police	/	/	/	/
Transferts	18,64%	17,95%	19,21%	<b>19,32%</b>
* Police	5,62%	5,26%	5,33%	<b>5,35%</b>
Prélèvements pour provisions	0,04%	0,13%	0,00%	<b>0,00%</b>
TOTAL	100%	99%	100%	<b>100%</b>
* Police	5,62%	5,62%	5,33%	<b>5,35%</b>



(1) PERSONNEL (hors enseignement et police)

(2) DETTE (hors Etat, abattoir, La Poste/Belgacom, RER, ...)

(3) FONCTIONNEMENT

(4) TRANSFERTS

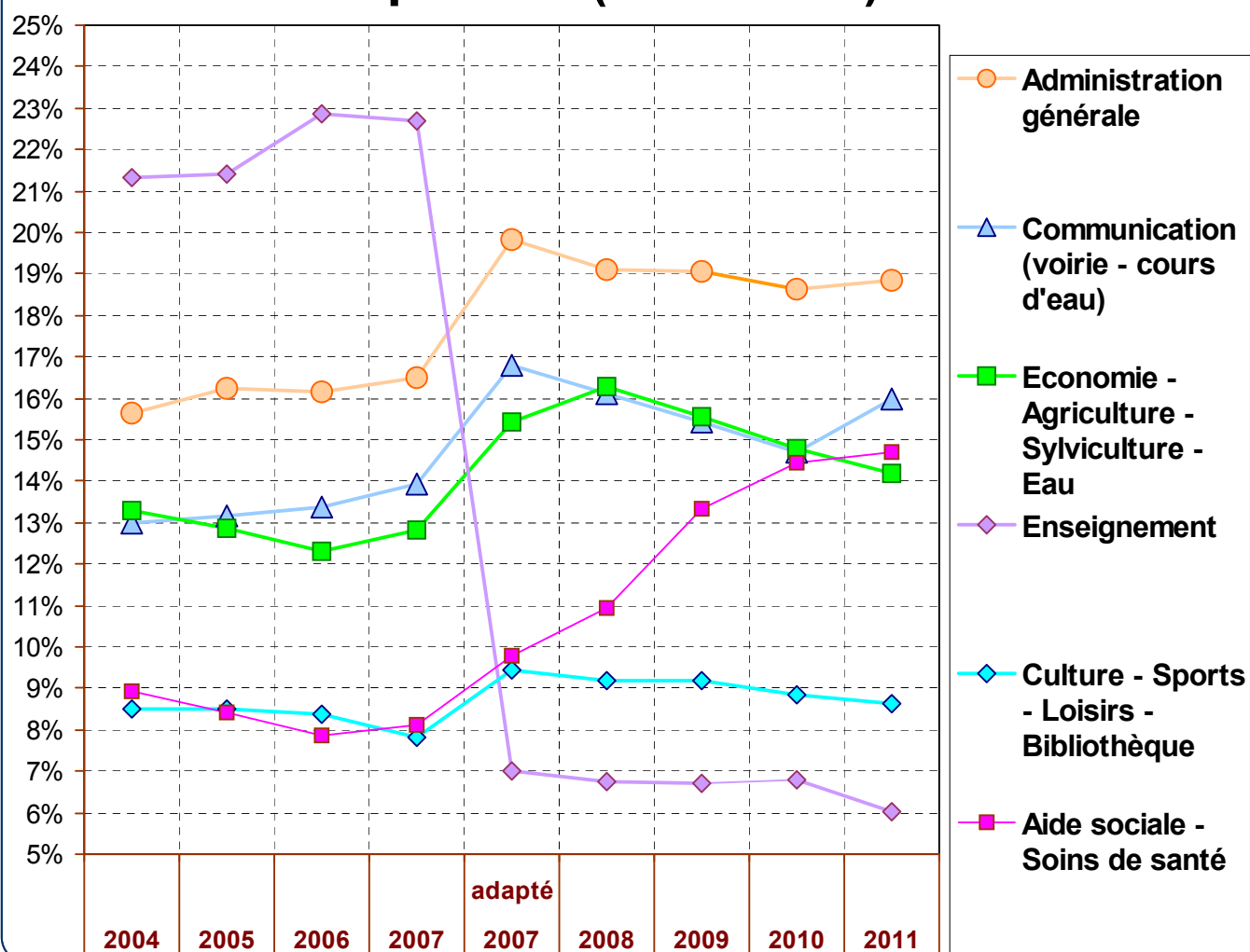
<b>DEPENSES PAR HABITANT</b>	<b>ROCHEFORT</b>						
<b>Population au 1er janvier</b>	12.038	12.133	12.133	12.097	12.104	12.246	12.399
<b>Ventilation fonctionnelle (b)</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2007 adapté</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011(a)</b>
Administration générale	235,6	244,9	244,9	249,4	273,1	262,7	268,1
Police-Justice	81,0	75,5	75,5	77,1	80,2	79,2	80,0
Incendie	67,6	68,2	68,2	71,0	76,3	78,0	87,5
Communication (voirie - cours d'eau)	194,8	207,2	207,2	210,2	221,3	207,4	227,7
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	179,2	190,6	190,6	212,6	222,6	208,8	201,9
Enseignement	333,3	337,0	<b>86,3</b>	88,3	95,9	95,8	85,7
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	121,8	116,4	116,4	119,7	127,1	124,5	123,0
Cultes	23,2	22,6	22,6	23,0	21,7	22,7	20,5
Aide sociale - Soins de santé	114,3	120,7	120,7	142,9	191,2	203,5	209,4
- dont dotation au CPAS	88,4	87,4	87,4	87,5	87,3	86,2	85,5
Salubrité - Urbanisme - Logement	92,9	94,3	94,3	102,1	114,2	115,2	105,9
Dépenses non imputables	13,4	7,6	7,6	8,1	9,0	12,4	13,2
<b>Ventilation économique</b>							
Frais de personnel	662,9	688,4	<b>456,7</b>	470,9	540,8	509,2	545,5
- enseignement subventionné	252,7	250,7	<b>0</b>	0,0	0,0	0,0	0,0
- autres	410,2	437,7	<b>456,7</b>	470,9	540,8	509,2	545,5
Frais de fonctionnement	257,8	275,0	<b>255,9</b>	280,3	294,0	310,5	306,6
Transferts	251,7	238,7	238,7	243,6	260,5	271,9	274,9
dont Police	77,1	71,8	71,8	73,4	76,3	75,4	76,2
Dépenses de dette	272,9	283,0	283,0	311,7	340,2	323,8	295,8
dont dette communale nette	211,1	211,0	211,0	215,8	220,1	221,8	200,9
Prélèvements	6,6			0,5	1,9	0,0	0,0
<b>TOTAL DES D.O. (ex. propre)</b>	<b>1451,9</b>	<b>1485,0</b>	<b>1234,3</b>	<b>1306,9</b>	<b>1437,3</b>	<b>1415,4</b>	<b>1422,9</b>

(a) Le chiffre de la population est celui au 01.01.2011 (Source : R.N.). Pour les autres exercices, les chiffres sont ceux de la population de droit.

(b) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2009	2010	2011
Administration générale	15,6%	16,2%	16,2%	16,5%	19,8%	19,1%	19,1%	18,6%	18,8%
Police - Justice	5,6%	5,7%	5,6%	5,1%	6,1%	5,9%	5,6%	5,6%	5,6%
Incendie	4,6%	4,5%	4,6%	4,6%	5,5%	5,4%	5,3%	5,5%	6,1%
Communication (voirie - cours d'eau)	13,0%	13,1%	13,4%	14,0%	16,8%	16,1%	15,4%	14,7%	16,0%
Economie - Agriculture - Sylviculture - Eau	13,3%	12,9%	12,3%	12,8%	15,4%	16,3%	15,5%	14,8%	14,2%
Enseignement	21,3%	21,4%	22,9%	22,7%	7,0%	6,8%	6,7%	6,8%	6,0%
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	8,5%	8,5%	8,4%	7,8%	9,4%	9,2%	9,2%	8,8%	8,6%
Cultes	1,5%	1,4%	1,6%	1,5%	1,8%	1,8%	1,5%	1,6%	1,4%
Aide sociale - Soins de santé	8,9%	8,4%	7,8%	8,1%	9,8%	11,0%	13,3%	14,4%	14,7%
<i>*dont dotation CPAS</i>	6,5%	6,4%	6,1%	5,9%	7,1%	6,7%	6,1%	6,1%	6,0%
Salubrité publique - Urbanisme -Logement	7,2%	7,3%	6,4%	6,3%	7,6%	7,8%	8,0%	8,2%	7,4%
Dépenses non imputables	0,5%	0,5%	0,9%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,9%	0,9%
TOTAUX :	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

## Evolution des 6 principaux groupes de dépenses (2004-2011)





Sous l'empire de l'ancien R.G.C.C. (article 72), les rémunérations relatives au personnel enseignant intégralement à charge de la Communauté française devaient fictivement être inscrites en dépenses et en recettes.

Le nouveau R.G.C.C. applicable depuis 2008 ne prévoit plus cette obligation. Ces postes, importants quant à leur montant (par exemple, 3.041.628,20 EUR au budget 2007), ne figurent donc plus aux budgets des exercices 2008 et suivants.

Par ailleurs, depuis la modification budgétaire n°3/2007, les prestations des pompiers volontaires et des ambulanciers ne sont plus comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais bien en dépenses de personnel étant donné que des cotisations patronales sont désormais dues sur les indemnités versées.

C'est la raison pour laquelle, afin de comparer ce qui est comparable, ont été ajoutées dans les tableaux des pages précédentes une colonne ou une ligne « 2007 adapté », qui reprennent les chiffres du budget initial 2007, mais hors dépenses relatives au personnel enseignant subventionné par la Communauté française et avec déplacement des prestations pompiers et ambulanciers des dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel.

### 3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires

#### 3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel

Ainsi que l'on vient de le mentionner, tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre hors personnel enseignant subventionné par la Communauté française, mais aussi hors personnel de police. En effet, le paiement de leurs rémunérations n'est plus repris dans les budgets des communes depuis 2003.

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel :

Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44		
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14		
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12		
2005	4.722.951,76	25,97 %	+ 2,97 %	365,46		
2006	4.938.178,47	28,25 %	+ 12,35 %	410,22		
2007	5.310.638,61	29,48 %	+ 7,54 %	437,70		
2007 adapté	5.541.637,88	37,00 %	/	456,74		
2008	5.695.918,25	36,03 %	+ 2,78 %	470,04	441	424
2009	6.545.882,96	37,63 %	+ 14,92 %	539,02	464	454
2010	6.235.471,84	35,97 %	- 4,74 %	507,32	/	/
<b>2011</b>	<b>6.763.769,27</b>	<b>38,34 %</b>	<b>+ 8,47 %</b>	<b>545,51</b>	/	/

3.1.1.2. Les variations observées d'année en année sont importantes. 2010 avec une diminution de 4,74 % constituait une année atypique. Force est de constater que les dépenses de personnel augmentent fortement en 2011.

Quels sont les changements programmés pour 2011 (par rapport au budget initial 2010) :

- le total des rémunérations du personnel du Service Régional d'Incendie explose passant de 597.099,85 EUR au budget initial 2010 (mais déjà 754.185,37 EUR après la MB 5/2010) à 763.478,11 EUR au budget 2011 (+ 166.378,26 EUR)
- le personnel de la Régie d'Electricité est repris sur le budget communal Au fil des années, plusieurs agents de la RER avaient déjà intégré les équipes communales. Au 01.01.2011, les deux agents techniques et la personne en charge du nettoyage sont désormais repris à la fonction 421 (+ 126.000 EUR environ).
- suivant les recommandations de la circulaire budgétaire, une indexation des salaires de 2,33 % est prévue pour 2011 (impact : + 118.000 EUR environ). En effet, selon les prévisions du Bureau Fédéral du Plan, l'augmentation de "l'indice santé", qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires dans le secteur public, serait de 2,20 % en 2011, contre 0,59 % en 2009 et 1,67 % en 2010 ; le Bureau en conclut que le prochain dépassement de l'indice pivot, qui avait été dépassé en août 2010, devrait se produire en juillet 2011 (entraînant une augmentation de 2 % des salaires dans la fonction publique en septembre 2011).<sup>(1)</sup>
- conformément aux instructions reçues, l'augmentation de 2 % du taux de cotisation « pensions » (personnel statutaire) engendre un coût supplémentaire d'environ 41.000 EUR répartis sur les différentes fonctions budgétaires alors qu'une augmentation de 2,5 % avait déjà été imposée au 01.01.2010.
- la note reprise en page 129 des annexes détaille les actions budgétisées en 2011 en matière d'embauche, d'évolution de carrière et de promotion. Les recrutements statutaires envisagés permettront de satisfaire aux engagements en la matière pris par le Conseil communal lorsqu'il a décidé, le 02.06.2009, d'adhérer au « Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ». Les promotions contribuent à une meilleure organisation des services tout en récompensant des agents particulièrement méritants et qui remplissent des postes à responsabilités.
- la nomination de 3 agents contractuels au 01.07.2010 engendre une variation sur une année complète en 2011 (et non plus sur ½ année comme pour 2010), à la hausse au niveau des articles relatifs au personnel statutaire et à la baisse sur les articles relatifs aux contractuels.
- il n'est pas prévu d'augmentation du pécule de vacance (application de la convention sectorielle 2001-2002) ou de majoration de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année (application de la convention sectorielle 2005-2006).
- la diminution des charges de personnel à la fonction 722 (enseignement) s'explique essentiellement par le transfert de la fonction 72203 vers la fonction 83503 (et ce depuis la MB/2010) des dépenses en matière d'accueil extra-scolaire (au total : 63.766,97 EUR).
- Autre transfert interne, cette fois sur la fonction 421 : d'un agent APE auparavant affecté au Service « Immondices » (876) et d'un autre agent statutaire affecté au Service des Eaux (874) qui sera remplacé par un agent contractuel.

<sup>(1)</sup> Source : <http://www.plan.be> – Rubrique « Data » -> « Indice des prix à la consommation – Prévisions de l'inflation »

- 3.1.1.3. La part relative de cette catégorie de dépenses dans le budget ordinaire 2011 (38,34 % de l'exercice propre) augmente par rapport aux exercices antérieurs : 2010 (35,97% de l'exercice propre), 2009 (37,27 %) et 2008 (36,03 %).
- 3.1.1.4. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions importantes de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (points APE), mais aussi dans le cadre de programmes diversifiés (cf point 4.1.3.2.).

### **3.1.2. La dette communale**

- 3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires (*total : 3.668.072,51 EUR*) est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R. Elle comprend également les charges du leasing contracté pour un véhicule du SRI, les intérêts débiteurs des comptes, les annuités versées à la SWDE, ... ainsi que les pertes d'exploitation des deux régies communales, à savoir la Régie d'Electricité et l'A.D.L. (voir point 3.1.2.5 ci-après). S'y ajoute encore la participation communale aux pertes d'exploitation de l'Association de droit public « Résidence Préhyr ».
- 3.1.2.2. Le poids de la dette totale diminue après trois années d'augmentation :
- 3.668.072,51 EUR en 2011 contre 3.965.794,88 EUR en 2010, 4.117.278,48 EUR en 2009 et 3.770.567,18 EUR en 2008 ; mais, elle est supérieure à la dette totale enregistrée en 2007 (3.433.124,12 EUR) et en 2006 (3.284.840,18 EUR).
  - 20,79 % du budget de l'exercice propre 2011 contre 22,88 % en 2010 et 23,44 % en 2009,
  - 295,8 EUR/habitant contre 323,80 EUR/habitant en 2010, 340 EUR en 2009, mais seulement 311,7 EUR/habitant en 2008, 282,96 EUR/habitant en 2007 et 272,87 EUR en 2006.
- 3.1.2.3. Sur base des derniers chiffres disponibles, l'endettement total (voir chiffres au point 3.1.2.2. ci-avant) reste nettement supérieur à la moyenne des communes du même cluster socio-économique (exercice propre 2009 : 14,32 %). Le montant de la dette par habitant est également significativement supérieur : 172 EUR pour les communes du même cluster.
- 3.1.2.4. Le tableau de l'évolution de la dette (Annexe du budget n° 3, p. 17) permet, quant à lui, de constater une augmentation constante de la charge annuelle des emprunts « à charge de l'Administration », qui passe de 2.848.750,14 EUR en 2009 à 3.027.562,75 EUR en 2010 et à 3.668.072,51 EUR en 2011. Dans la mesure où les dépenses pour les prochains exercices se limiteront au rythme présumé dans le scénario de l'évolution de la dette (2.000.000 EUR/an), la charge annuelle de la dette communale devrait commencer à décroître (très légèrement) à partir de 2014.

En 2011 (et en 2012), l'augmentation se poursuivra essentiellement parce que de nombreux emprunts doivent encore être contractés pour des investissements budgétisés en 2011 et même avant (estimation : 2.055.520 EUR) lesquels viendront s'ajouter aux prêts à contracter pour les nouveaux investissements 2011 (1.889.000 EUR)

3.1.2.5. Suivant la convention de cession du réseau de distribution d'électricité, Electrabel ne prend plus en charge les frais de personnel et d'exploitation de la RER, depuis le 01.01.2007. Dès lors, le budget de la RER (voir annexe 14, page 114) présente une perte d'exploitation qui a pu être limitée à 31.400 EUR grâce au transfert du personnel et des véhicules sur le budget communal, mais sans possibilité de prélèvement sur les réserves aujourd'hui épuisées (recours à ces réserves à hauteur de 74.000 EUR en 2010 et de 233.400 EUR en 2009).

3.1.2.6. La rubrique économique de la dette (*total : 3.668.072,51 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*331.801,85 EUR*). Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, cette prise en charge extérieure, qui est réinscrite en recettes ordinaires, doit être déduite.

Doivent également être retirées :

- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *12.434,62 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de l'abattoir communal, soit *20.761,55 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de la Maison de repos, soit *446.817,31 EUR* (partant de l'hypothèse que l'Association de gestion remboursera l'intégralité des charges)
- les charges annuelles relatives au complexe immobilier de Jemelle (*272.652,75 EUR*), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries,
- les charges relatives aux emprunts contractés pour compte de la Régie d'Electricité de Rochefort avant sa reprise, soit *92.810,36 EUR* qui, au fil des années, se réduisent. Pour rappel, en 2003, ces charges ont été intégrées dans la dette « Part communale ». Cependant, l'opération de cession du réseau de distribution procure à la Ville une redevance d'amortissement (*379.161,25 EUR*) qui couvre le paiement de la dette RER (voir point 4.3.1.).

Toutes déductions faites, le SOLDE NET DE LA DETTE COMMUNALE se chiffre, pour 2011 au montant de *2.490.794,07 EUR* contre *2.715.981,53* en 2010.

Ce solde net représente :

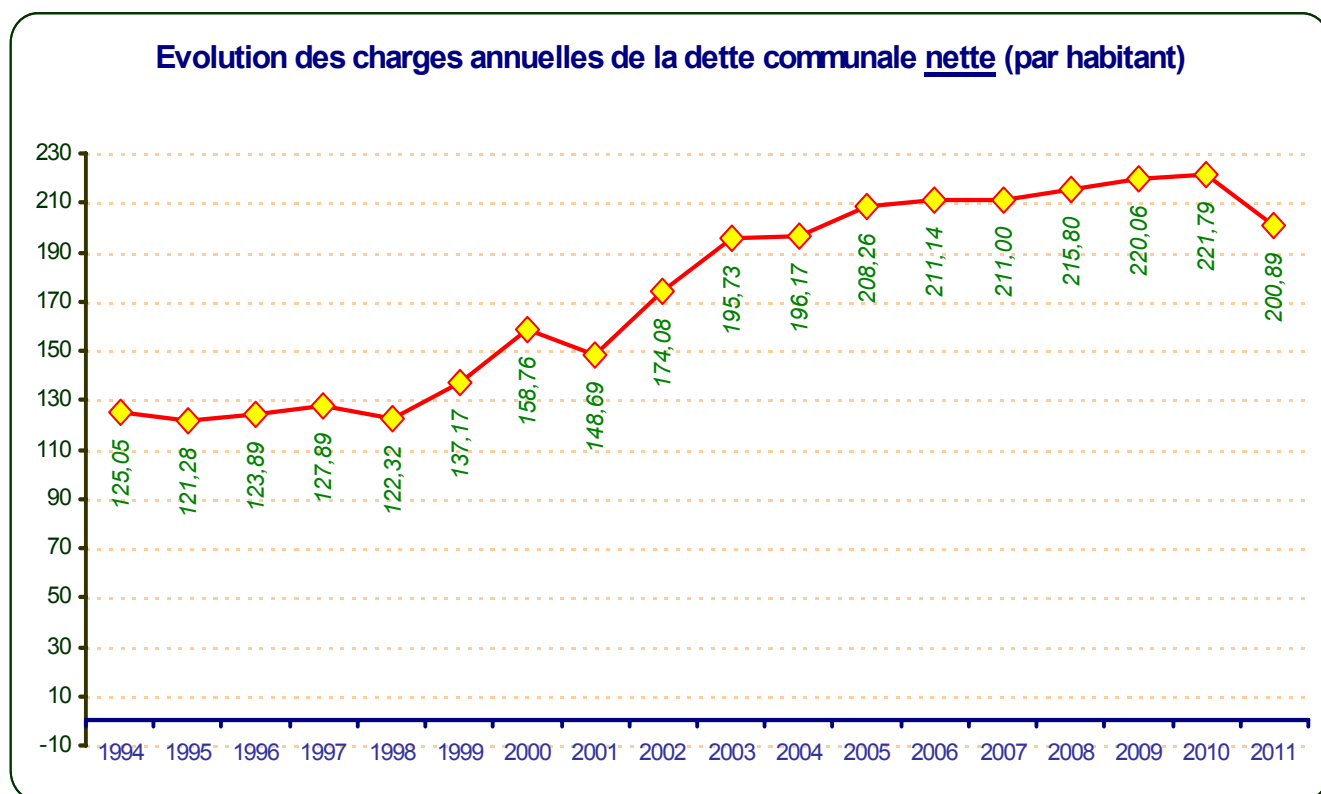
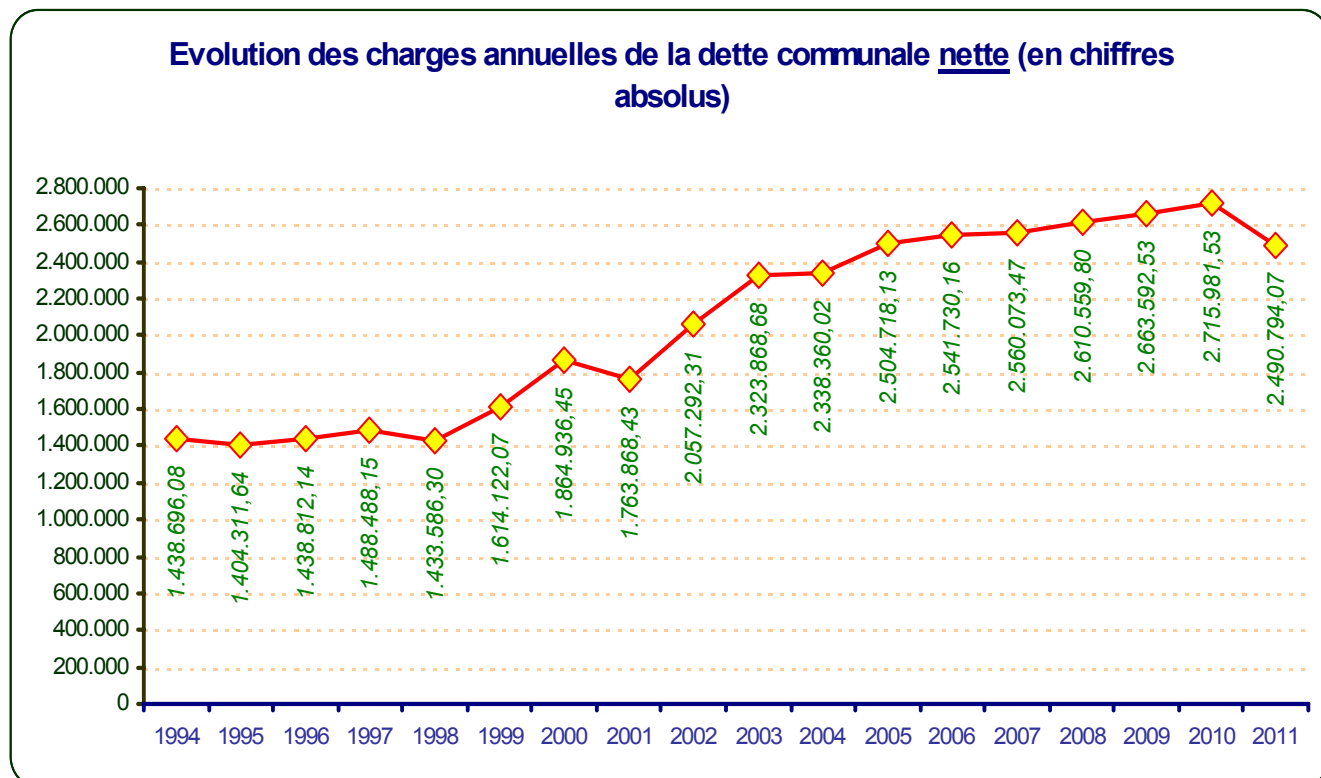
- *14,01 % des dépenses globales du budget* (15,52 % en 2010)
- *14,12 % des dépenses de l'exercice propre* (15,67 % en 2010).

La progression de la dette communale nette jusqu'en 2010 et le coup d'arrêt 2011 transparait lorsqu'on examine la dette nette par habitant :

- 2004 : 196,20 EUR/habitant
- 2005 : 208,26 EUR/habitant
- 2006 : 211,89 EUR/habitant
- 2007 : 211,00 EUR/habitant

- 2008 : 215,43 EUR/habitant
- 2009 : 219,33 EUR/habitant
- 2010 : 220,97 EUR/habitant
- 2011 : 200,89 EUR/habitant..

Les deux graphiques ci-après illustrent cette tendance haussière même si on relève quelques rares années de régression comme 2001 et 2011.



### **3.1.3. Les dépenses de fonctionnement**

3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large) ; elles consistent :

- en l'achat de biens consommables
- au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.

3.1.3.2. On peut en relever les principales :

- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompes à eau, les campings, ...
- le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (code économique 127-xx)
- les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
- les frais de formation et de documentation du personnel communal
- les frais d'informations communales
- les indemnités pour des prestations ALE (y compris pour les surveillances de midi organisées dans les écoles)
- les indemnités versées à l'Office Royal du Tourisme de Han pour la gestion du parking payant de Han-sur-Lesse et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf
- les honoraires dus aux notaires, avocats, ... et les frais de procédure et de poursuites
- les frais d'entretien ordinaire
  - des voiries communales et de leurs équipements : sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ...
  - du réseau de distribution d'eau
- les achats d'eau à la S.W.D.E.
- les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public (en augmentation de 170.100 EUR étant donné l'augmentation du CVA au 01.04.2011 (de 1,308 à 1,407 EUR le m<sup>2</sup>))
- l'éclairage public et des vestiges du Château comtal ainsi que l'entretien des illuminations
- l'intervention dans la taille des haies et les travaux forestiers ordinaires
- les achats de livres pour la bibliothèque communale
- les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires
- les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (dont l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE)
- les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris aux fonctions 84010 et 849, à savoir le « Plan de Cohésion Sociale » (P.C.S., anciennement P.P.P.), le « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention » (anciennement « Plan Drogue ») et le « Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée » (C.C.C.P.H.)
- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi

- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau).

3.1.3.3. Les dépenses de fonctionnement (hors police) représentent :

- 21,38 % du budget global (21,80 % en 2010)
- 21,55 % du budget de l'exercice propre (21,94 % en 2010).

En chiffres absolus, elles suivent l'évolution suivante :

	Budget initial			Après modifications budgétaires		
	Montant	Augmentation par rapport à l'exercice précédent		Nouveau montant	Augmentation par rapport au budget initial	
2001	2.292.891,92	/	/	2.573.439,61	+ 280.547,69	12,24%
2002	2.656.750,12	+ 363.858,20	15,87%	3.039.076,93	+ 382.326,81	14,39%
2003	2.852.958,26	+ 196.208,14	7,39%	3.013.821,75	+ 160.863,49	5,64%
2004	2.896.445,55	+ 43.487,29	1,52%	3.048.772,83	+ 152.327,28	5,26%
2005	2.905.820,51	+ 9.374,96	0,32%	3.288.844,16	+ 383.023,65	13,18%
2006	3.103.826,33	+ 198.005,82	6,81%	3.353.639,75	+ 249.813,42	8,05%
2007	3.336.321,45	+ 232.495,12	7,49%			
2007 ajusté	3.105.322,18	/	/	3.260.459,03	+ 155.136,85	5,00%
2008	3.390.584,63	+ 285.262,45	9,19%	3.737.838,83	+ 347.254,20	10,24%
2009	3.558.421,18	+ 167.836,55	4,95%	3.777.766,18	+ 219.345,00	6,16%
2010	3.802.332,20	+ 243.911,02	6,85%	3.952.310,54	+ 149.978,34	3,94%
2011	3.801.681,95	-650,25	-0,02%	/	/	/

3.1.3.4. Comme indiqué au point 3 ci-avant, depuis la dernière modification budgétaire de l'exercice 2007, les prestations des pompiers et ambulanciers volontaires sont imputées en dépenses de personnel (code : 111-08) et non plus en dépenses de fonctionnement (code 122-48). Afin de permettre la comparaison, le tableau ci-avant reprend à la ligne « 2007 ajusté », le total des dépenses de fonctionnement 2007 déduction faite de ces prestations.

3.1.3.5. C'est une première : les dépenses de fonctionnement diminuent par rapport au budget de l'exercice précédent.

On notera que, chaque année, en cours d'exercice, de très importants ajustements sont nécessaires par modification budgétaire (voir 2 dernières colonnes du tableau ci-avant).

### 3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, intercommunales, ASBL, ...).

Transferts	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montants	2.932.439	2.988.542	3.029.586	2.895.656	2.946.705	3.152.844	3.329.300	3.408.667
Dép./Hab.	246,01	248,49	251,67	238,17	243,17	260,48	271,87	274,91

Après la diminution -hors tendance- de 2007, les transferts sont à la hausse tant en chiffres absolus qu'en montant de dépenses par habitant.

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS (*1.247.080 EUR*), en augmentation de 74.391 EUR par rapport à l'exercice précédent (voir le point 17 des annexes du budget, pages 119 et 120)
- . les interventions dans les secteurs MR/MRS et hospitalier de l'Intercommunale VIVALIA à la suite de la décision d'adhésion du 02.06.2009 (*82.650,17 EUR*)
- . la dotation (+ 20.807,95 EUR) en faveur de la Zone de Police Rochefort-Houyet (*913.853,08 EUR*) (voir annexe n°16, page 116-118)
- . la rétrocession à ladite Zone de Police de la subvention reçue pour un travailleur social (*30.800 EUR*)
- . la contribution communale dans le fonctionnement de la décharge de Happe-Leignon : *220.000 EUR en 2011*
- . la contribution communale dans le fonctionnement du Parc à conteneurs de Rochefort (*177.567 EUR*)
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise (*170.750,71 EUR*) qui reviennent à un niveau plus raisonnable après le chiffre record de 2010 (*185.595,83 EUR*),
- . les subsides octroyés à de multiples associations
- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, AIS, ...
- . les primes et interventions communales en faveur des ménages (télédistribution, naissance, citerne à eau de pluie, ...)
- . l'intervention de la commune dans les primes syndicales du personnel
- . le remboursement au CRAC (inscrit à un montant identique en recette) des charges de l'emprunt souscrit pour financer l'augmentation de capital du Holding Dexia (*21.591,87 EUR*)
- . les non-valeurs relatives aux différentes fonctions budgétaires.

### **3.1.5. Les provisions pour risques et charges**

- 3.1.5.1. Faute de disponibilités budgétaires suffisantes, les provisions pour risques et charges ne pourront être alimentées en 2011.
- 3.1.5.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des provisions (annexe n° 8, page 79).

### **3.1.6. Les prélèvements pour les fonds de réserve**

- 3.1.7.1. Les prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060, page 6 du service ordinaire) sont repris dans le tableau récapitulatif du budget (page 76), après les totalisations des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs. Ils n'influent que sur le résultat général du budget.
- 3.1.7.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des (fonds de) réserves (annexe n° 8, page 79).
- 3.1.7.3. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à



l'autre :

Exercices	Montants	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %
2007	90.810,41	0,50 %
2008	49.250,00	0,31 %
2009	144.632,63	0,82 %
2010	106.900,00	0,61 %
2011	102.450,00	0,58 %

- 3.1.7.4. Des prélèvements sont effectués au service ordinaire afin d'alimenter :
- \* le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements (voir les annexes, pp. 11 à 15 : « Programme détaillé des investissements »), sur le boni des exercices antérieurs, à hauteur d'un montant de *91.950 EUR*,
  - \* un fonds ordinaire affecté à l'économie (*10.500 EUR*) correspondant aux montants inscrits annuellement en R.O. à l'article 530/163-01.
- Pour un commentaire, nous renvoyons à l'alinéa 2 du point 2.3.4. ci-avant (page 10).

### **3.1.7. Les exercices antérieurs**

Avant le détail des articles de l'exercice propre (soit en page 4 du budget relatif au service ordinaire), sont inscrits 3 crédits rattachés aux « Exercices antérieurs ». Ces dépenses n'influent pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

## **3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires**

Pour faciliter la comparaison et l'analyse, les 28 fonctions budgétaires normalisées ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels suivant le modèle proposé par DEXIA BANQUE.

Le tableau de la page 15 donne un aperçu de l'éventail des activités de la commune. Le tableau et le graphique en page 16 montrent l'évolution des 6 principaux groupes de dépenses entre 2004 et 2011.

Bien évidemment, on retrouve dans ce tableau les tendances dégagées lors de l'analyse des dépenses ordinaires sous l'angle économique au point 3.1. ci-avant.

### 3.3. Le total des dépenses ordinaires

Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre).

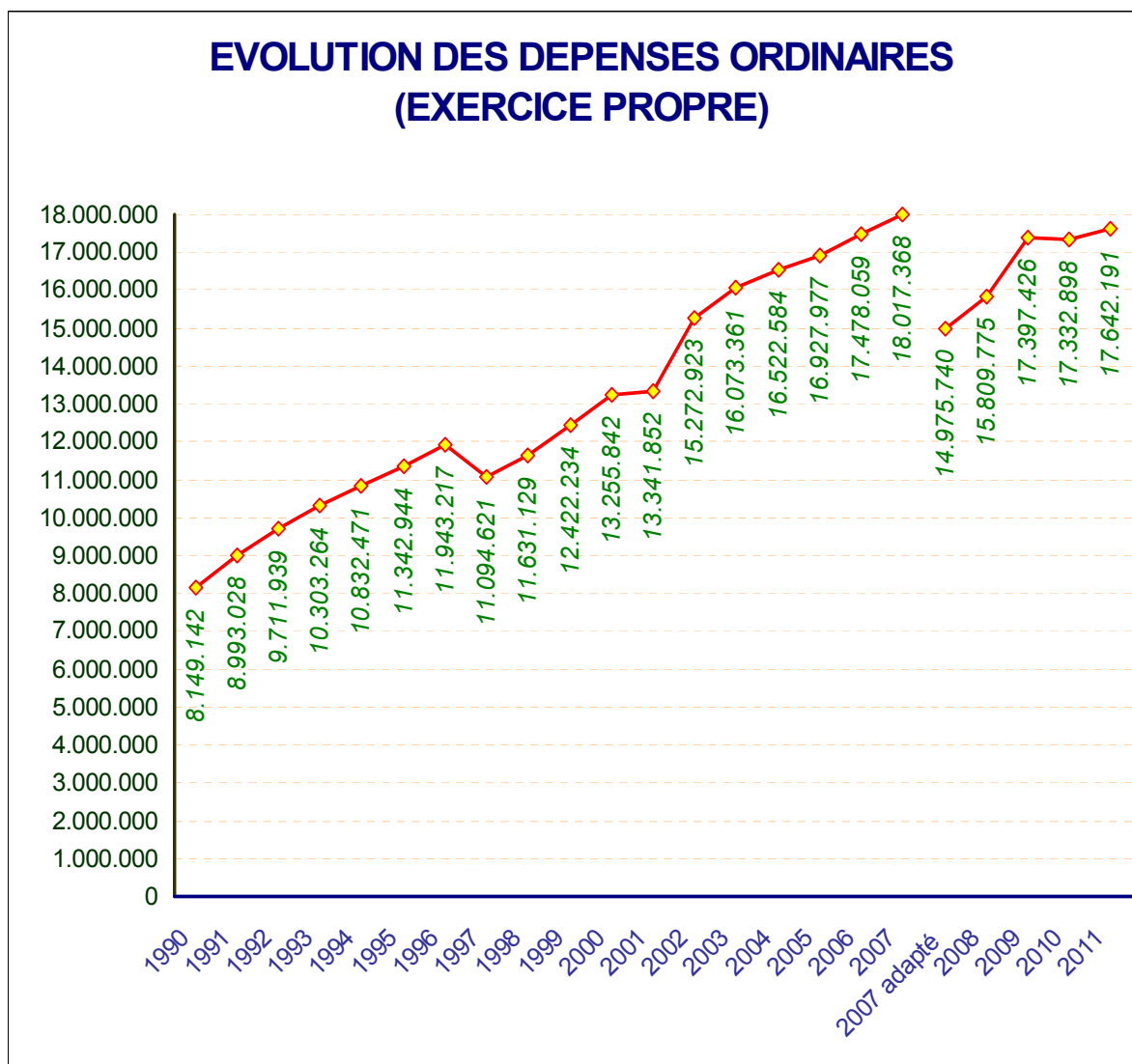
Les derniers chiffres disponibles (2009) situent les D.O. à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes :

- Rochefort : 1.433 EUR par habitant
- Communes du même cluster socio-économique : 1.201 EUR par habitant

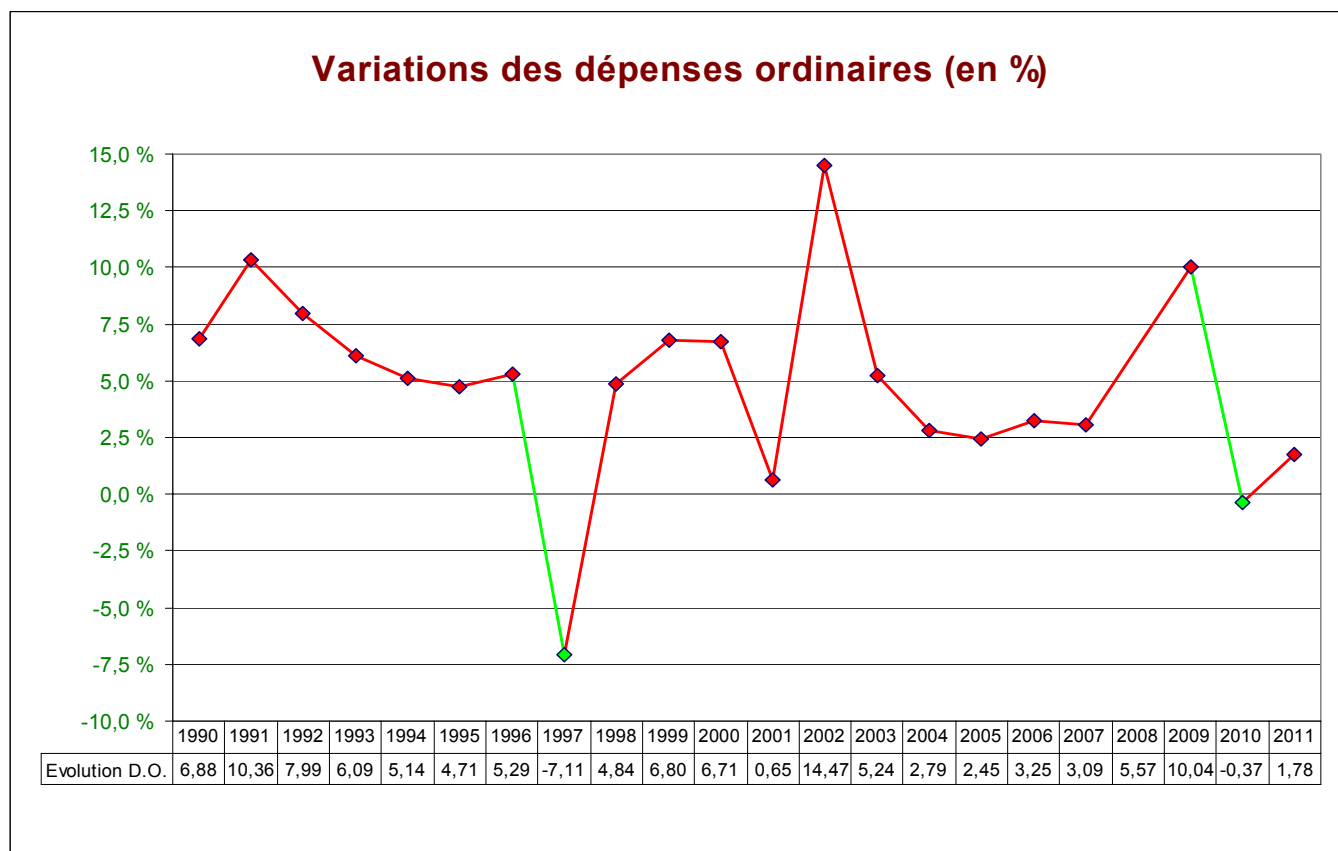
On peut raisonnablement imaginer qu'actuellement, il en est toujours ainsi.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (abattoir, distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, ...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, économique, sociale, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



A deux exceptions près (1997 et 2010), les dépenses ordinaires évoluent toujours à la hausse. Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes.

La hausse 2011 (+ 1,78 % par rapport à 2010) reste limitée au regard de l'augmentation moyenne qui se chiffre à 4,85 %.

A titre de comparaison<sup>(1)(2)</sup>, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance (par rapport à l'exercice précédent) :

- de 5,4 % en 2001
- de 3 % en 2002
- de 4,5 % en 2003
- de 1,9 % en 2004
- de 2,2 % en 2005
- de 2,2 % en 2006
- de 2,7 % en 2007
- de 1,9 % en 2008
- de 3,2 % en 2009
- et de 1,1 % en 2010 (estimation).

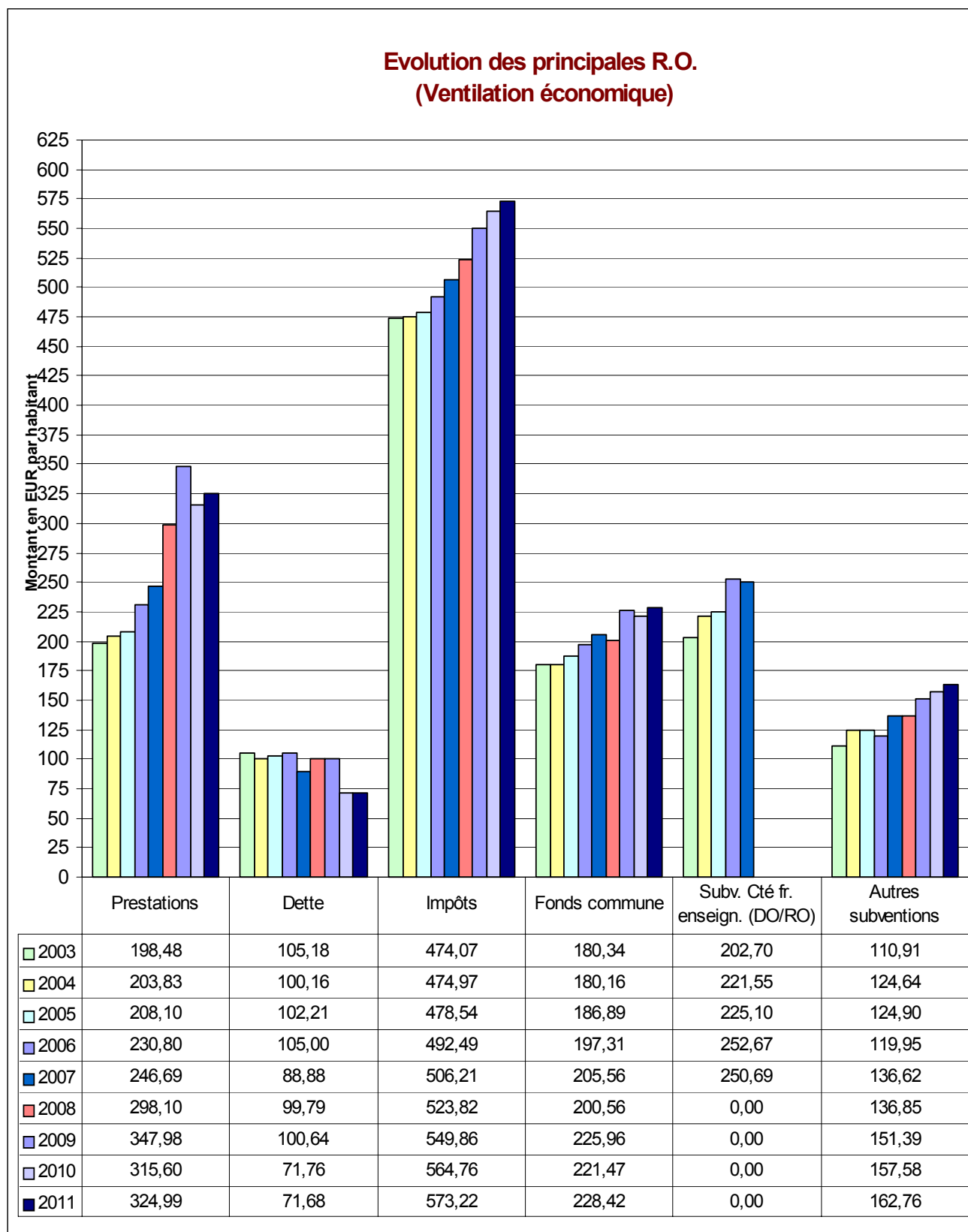
Durant la période 2006-2010, la croissance des dépenses des communes wallonnes s'élève en moyenne à 2,2 % par an.

<sup>(1)</sup> Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

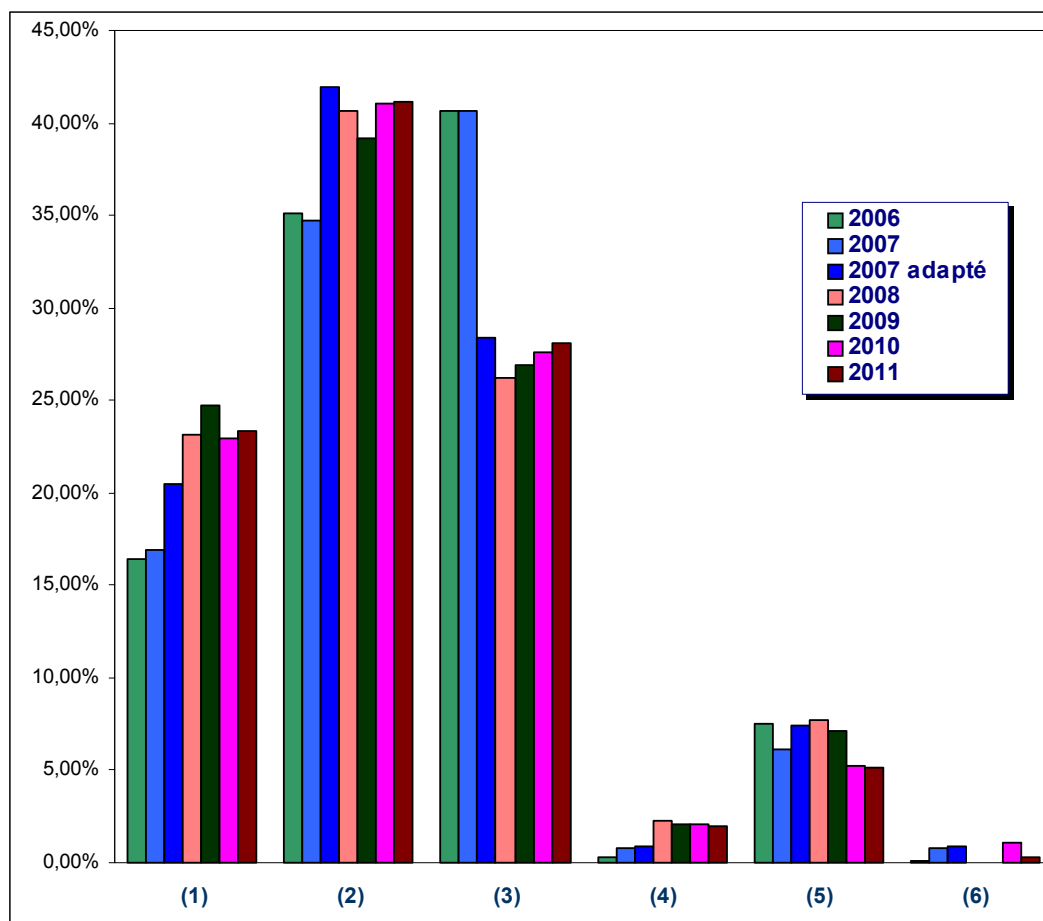
<sup>(2)</sup> Source : « Finances locales » – Juin 2007, Juin 2008, Juin 2009 et Juillet 2010, Dexia Banque, Direction Research.

#### 4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

##### Tableaux de synthèse et graphiques généraux :



VENTILATION ECONOMIQUE	Par rapport à l'exercice propre						
	2006	2007	2007 adapté	2008	2009	2010	2011
<b>Prestations</b>	16,44%	16,93%	20,45%	23,13%	24,77%	22,96%	23,34%
<b>Transferts</b>	75,98%	76,19%	71,24%	69,10%	68,05%	70,71%	71,26%
*Impôts	35,09%	34,75%	41,97%	40,65%	39,14%	41,09%	41,17%
~ IPP	12,22%	11,79%	14,24%	13,90%	13,85%	14,64%	15,03%
~ PI	14,41%	14,63%	17,67%	16,89%	16,36%	17,56%	16,93%
~ Autres impôts	8,47%	8,33%	10,06%	9,87%	8,93%	8,88%	9,21%
*Subventions	40,60%	40,70%	28,37%	26,18%	26,86%	27,58%	28,09%
~ Fonds communes	14,06%	14,11%	17,04%	15,56%	16,08%	16,11%	16,40%
~ Subv. Cte fr. Enseign.	18,00%	17,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
~ Autres subventions	8,55%	9,38%	11,33%	10,62%	10,78%	11,46%	11,69%
*Dettes "Part Etat"	0,29%	0,75%	0,90%	2,27%	2,05%	2,05%	1,99%
<b>Dettes</b>	7,48%	6,10%	7,37%	7,74%	7,16%	5,22%	5,15%
*Bénéfices électricité	5,90%	5,07%	6,12%	6,51%	6,04%	4,49%	4,30%
*Dividendes (hors élec.)	1,08%	0,94%	1,14%	1,12%	1,02%	0,66%	0,65%
<b>Prélèvements</b>	0,10%	0,77%	0,93%	0,02%	0,01%	1,11%	0,25%
<b>Total ex. propre</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



(1) PRESTATIONS

(2) Impôts

(3) Subventions

(4) Dette "part Etat"

(5) DETTE

(6) PRELEVEMENTS

RECETTES PAR HABITANT	ROCHEFORT					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (b)
<b>Ventilation économique (a)</b>						
Prestations	230,80	246,69	298,10	347,98	315,60	324,99
Transferts	1.066,43	1.109,94	890,45	955,97	971,97	992,15
Transferts hors subv. Cté fr. enseignement	813,76	859,25	890,45	955,97	971,97	992,15
- Impôts totaux (c)	492,49	506,21	523,82	549,86	564,76	573,22
. Impôt personnes physiques	171,46	171,78	179,10	194,57	201,28	209,22
. Précompte immobilier (c)	202,20	213,12	217,59	229,78	241,34	235,80
. P.I. hors Belgacom (c)	171,32	181,93	185,74	196,52	207,05	
. Autres impôts	118,82	121,31	127,12	125,51	122,13	128,21
- Fonds	197,31	205,56	200,56	225,96	221,47	228,42
Recettes de dette	105,00	88,88	99,79	100,64	71,76	71,68
Prélèvements	1,37	11,25	0,29	0,21	15,27	3,55
<b>Total des R.O. (exercice propre)</b>	1.403,60	1.456,76	1.288,63	1.404,80	1.374,59	1.392,37
<b>Total hors subv. Cté fr. enseignement</b>	1.150,94	1.206,07	1.288,63	1.404,80	1.374,59	1.392,37

(a) Source : "Rochefort, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rochefort et les totalisations).

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.01.2011 (Source : Registre national).

Comme mentionné en page 17, les subventions relatives aux rémunérations du personnel enseignant à charge de la Communauté française ne sont plus inscrites en recettes (ni en dépenses).

Bien évidemment, cette modification rend difficile une comparaison avec les exercices antérieurs.

C'est la raison pour laquelle, afin de disposer de points de comparaison pour 2008, ont été ajoutés :

- dans le tableau de la page 29 (« Ventilation économique » en %), une colonne « 2007 adapté »,
- dans le tableau de la page 30, deux lignes (« Transferts hors subv. Cté fr. enseignement » et « Total hors subv. Cté fr. enseignement ») reprenant des montants hors subventions fictives de la Communauté française. Pour la facilité, les montants cités ci-après et n'intégrant pas ces subventions seront identifiés par le vocable « adapté ».

#### 4.1. Les transferts

##### 4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite « part Etat », ...) constituent la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent plus de 7/10<sup>ème</sup> des recettes de l'exercice propre (71,26 % en 2010).

Ils augmentent chaque année comme le montre le tableau de la page précédente, passant de 813,76 EUR/habitant en 2006 adapté à 992,15 EUR en 2011.

##### 4.1.2. Les impôts

4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent 41,17 % des recettes de l'exercice propre 2011 (41,09 % en 2010), soit en chiffres absolus 7.107.351,78 EUR en 2011 (6.915.998,19 EUR en 2010).

Comme pour la majorité des communes, la fiscalité constitue la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort	Cluster	Région
1999	342,15	359	394
2000	377,18	377	407
2001	416,07	398	435
2002	421,28	422	454
2003	474,07	438	469
2004	474,97	455	489
2005	478,54	466	496
2006	492,49	475	502
2007	506,21	486	516
2008	523,82	503	537
2009	549,86	530	573
2010	564,76	/	/
2011	573,22	/	/

## 4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2011 en ce domaine ? :

1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnel	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,78
2007	2.585.764,18	2600	6,23%	8,20
2008	2.632.202,44	2600	1,80%	8,37
2009	2.781.263,06	2600	5,66%	8,84
2010	2.955.483,69	2600	6,26%	9,28
2011	2.923.637,78	2600	-1,08%	9,07

Pour rappel, la suppression de l'exemption dont bénéficiait la SA BELGACOM de tout impôt ou taxe au profit des communes explique le saut important de recette supplémentaire entre 2002 et 2003 (environ 350.000 EUR à indexer).

Le rendement des additionnels au précompte immobilier régresse de 1,08 % alors que la base taxable s'élargit constamment (revenu cadastral imposé non indexé : 6.333.740 en 2010 contre 6.272.288 en 2009 et 5.662.424 en 2003) (taux maximum recommandé : 2.600).

Cette régression trouve son origine dans les réformes fiscales décidées en 2003<sup>(1)</sup> par la Région wallonne mais dont les effets ont été compensés par celle-ci.

Comparativement (chiffres budgétaires 2009), le taux moyen d'imposition (P.I.) des communes du cluster est de 2.566 centimes additionnels et celui des communes wallonnes de 2.470. La valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 8,84 à Rochefort
- 7,51 dans le cluster
- 8,72 en Région wallonne.

<sup>(1)</sup> Remplacement des réductions proportionnelles (10 ou 20 %) du P.I. pour personnes à charge, par des déductions forfaitaires (125 ou 250 EUR). Relèvement du seuil d'exonération au P.I. pour le matériel et outillage de 159 EUR à 795 EUR. Gel de l'indexation du revenu (à l'index relatif à l'année 2002).



2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en %	Moins-values en recettes d'additionnels à l'IPP suite à la réforme fiscale *
1999	1.636.762,04		
2000	1.683.785,41	2,87%	
2001	1.917.374,46	13,87%	
2002	1.893.809,63	-1,23%	-19.000 EUR
2003	1.934.648,16	2,16%	-66.000 EUR
2004	2.003.797,28	3,57%	-94.000 EUR
2005	2.004.894,32	0,05%	-150.000 EUR
2006	2.064.083,93	2,95%	-252.000 EUR
2007	2.084.190,59	0,97%	chiffre non connu
2008	2.166.575,02	3,95%	chiffre non connu
2009	2.355.086,44	8,70%	chiffre non connu
2010	2.464.904,11	4,66%	chiffre non connu
2011	2.594.064,04	10,15%	chiffre non connu

\* Estimation de l'U.V.C.W. (taux : 7,80 %)

L'impact négatif de la réforme fiscale fédérale sur l'I.P.P. dont le plein effet s'est fait sentir en 2006 continue à plomber fortement le produit de cette recette communale. Vu « la perte de produit fiscal attendu », les communes sont autorisées depuis le budget 2006 à appliquer un taux maximum de 8,8 %. Ainsi, le taux à Rochefort a été porté de 7,80 % à 8,50 % en 2010.

A titre de comparaison (chiffres 2009), on indiquera que:

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 8 % et celui des communes wallonnes de 7,72%
- . le produit de cette importante taxe est de 193,93 EUR par habitant à Rochefort (il passera à 209,22 EUR en 2011), de 188 EUR au niveau du cluster et de 225 EUR en Région wallonne).

3) La fiscalité communale propre :

Plusieurs taxes et redevances ont été adaptées, pour l'essentiel lors de la séance du Conseil communal 22 novembre 2010.

4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures augmentent encore fortement.

Elles constituent un élément significatif des recettes ordinaires (28,09 % de l'exercice propre). Cet apport important présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortois une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales. Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifiques sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps

- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

#### 4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent	Evolution en % par rapport au total des R.O. (exercice propre)
1999	1.786.869,87	151,85	/	14,38%
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%	14,19%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%	14,90%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%	14,16%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%	13,78%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%	13,43%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%	13,73%
2006	2.375.177,83	197,31	+ 5,67%	14,06%
2007	2.494.086,55	205,56	+ 5,01%	14,11%
2008	2.426.201,61	200,56	-2,72%	15,56%
2009	2.735.032,75	225,96	+ 12,73%	16,08%
2010	2.712.135,11	221,47	-0,84%	16,11%
2011	2.832.139,50	228,42	+ 4,42%	16,40%

Cette forme traditionnellement importante de ressources augmente à nouveau.

Malgré la réforme du fonds des communes, celui-ci ne représente encore que 16,40 % des recettes ordinaires de l'exercice propre 2011.

A titre comparatif, les communes du même cluster reçoivent 259 EUR/habitant en 2009 (220,66 EUR à Rochefort).

#### 4.1.3.2. Les « autres subventions »

Cette sous-catégorie progresse encore : 2.018.015,54 EUR en 2011 contre 1.929.722,93 EUR en 2010, 1.832.389,17 EUR en 2009 et 1.655.475,35 EUR en 2008.

Les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, « Wallo'net », ADL, Plan de Prévention de Proximité, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des peines judiciaires alternatives, Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, Accueil extra-scolaire,...).
- . les subsides de la Communauté française pour l'enseignement fondamental, qui ne couvrent qu'une partie des dépenses de ce type.

- . les subventions de fonctionnement du Forem et de la Région wallonne pour le Plan de Cohésion Sociale
- . la contribution des communes protégées dans les frais de fonctionnement du S.R.I. dont on attend le déblocage prochain
- . la compensation octroyée dans le cadre de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois
- . la cotisation-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins
- . l'intervention du personnel dans les titres-repas
- . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque communale, en ce compris le subside octroyé pour le projet de « Plan de développement de la lecture 2009-2011 »
- . les subventions de l'ONE pour l'accueil extra-scolaire
- . l'intervention du Forem et de la commune de Houyet dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances.

#### 4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés.

Ce remboursement s'élève en 2011 à un montant total de 344.154,52 EUR :

- 331.719,90 EUR pour les intérêts et amortissements des prêts dits « Part Etat » (voir l'alinéa 2 du point 3.1.2.2., pour ce poste inscrit en dépenses/recettes) dont, pour l'essentiel, le remboursement par la Région wallonne des emprunts C.R.A.C. n<sup>os</sup> 1838, 1863, 1902 et 1904 contractés pour le subventionnement de la maison de repos.
- 12.434,62 EUR pour les subventions en intérêts des emprunts garantis par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées (S.G.G.I.S.S.) (voir page 18 des Annexes).

## 4.2. Les prestations

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type économique de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

Leur progression reprend (4.029.594,15 EUR) après le coup d'arrêt de 2010 (3.864.806,75 EUR contre 4.211.907,18 EUR en 2009).

On relevera :

- Fonction 640 : la diminution du montant escompté des ventes de bois (- 30.000 EUR par rapport au budget initial 2010) qui, ces dernières années, ont atteint des sommets ;
- Fonction 873 : la fixation à un euro symbolique de la redevance à verser par le concessionnaire de l'abattoir communal de Rochefort (- 81.147,59 EUR) dans l'attente d'un accord à négocier (conformément à la convention conclue le 20.09.1988, il appartient aux parties de déterminer ensemble le nouveau montant de la redevance annuelle).

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste, carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ...
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau (augmentation du C.V.D. sollicitée de 1,77 à 2,19 EUR htva), prestations techniques, sépultures, ...
- le remboursement par l'Association de droit public « Résidence Préhyr » des charges des emprunts contractés pour les travaux de construction de la nouvelle maison de repos (446.817,31 EUR)
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse et sur le complexe loué à La Poste
- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables
- la contribution au Fonds social de l'eau
- le produit de la taxe sur les déversements à la décharge du Vesty (à reverser à la Région wallonne)
- la récupération des frais de poursuite et de procédure
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à différentes asbl.

Avec ses 314,44 EUR par habitant en 2009, Rochefort se distingue des communes du cluster (196 EUR/hab.).

### 4.3. La dette

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

La contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire se stabilise en 2011 (888.709,98 EUR) après le considérable recul de 2010 (878.739 EUR à comparer aux 1.218.173,48 EUR de 2009).

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

#### 4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.

Depuis 2007, la Ville ne bénéficie plus que d'une partie des recettes non récurrentes provenant de la reprise du réseau géré par la R.E.R. (fonction 552 du budget ordinaire) : la rémunération via l'intercommunale IDEFIN des 2.999 parts sociales Electrabel détenues fictivement a ainsi été réduite à 75 % (jusqu'au 31.12.2011). Pour 2011, cette rémunération a été budgétisée au montant de 48.665 EUR (46.347 EUR en 2010).

Autre recette non récurrente : la redevance d'amortissement en provenance de l'intercommunale IDEFIN, inchangée depuis 2008 au montant de 379.161 EUR (décision du Conseil communal du 01.07.2009 de céder à IDEFIN les 86.845 parts sociales détenues par la Commune en IDEG, moyennant, en contrepartie, le paiement par IDEFIN à la Ville d'une redevance d'amortissement de 379.161 environ jusqu'en 2016 inclus).

Quant aux dividendes versés par IDEFIN, ils régressent à 314.589 EUR.

Les recettes versées à la Ville à titre de participations dans les entreprises de distribution d'énergie (fonction 552-R.O. Dette) évoluent comme suit en chiffres absolus :

- 895.543,55 EUR en 2007
- 1.015.326 EUR en 2008
- 1.026.957,63 EUR en 2009
- 755.310,65 EUR en 2010
- 742.415,25EUR en 2011.

#### 4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville reçoit des dividendes annuels du Holding Communal (Dexia Banque S.A.), de la Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.) et de l'intercommunale BRUTELE, pour un montant total de *113.003,18 EUR*, soit à peine mieux qu'en 2010 (111.398,35 EUR contre 173.185,85 EUR en 2009).

A la suite de la crise financière, aucune dividende classique du Holding Communal n'est plus perçu depuis 2009 (79.771,82 EUR reçus en 2008). Par contre, un montant de 23.216,13 EUR a été inscrit pour les dividendes résultant des nouvelles parts que le Conseil communal a décidé, par délibération du 26.10.2009, de souscrire à hauteur de 178.585,60 EUR (parts A – Dividendes estimés à 13 % des actions pendant 10 exercices).

#### 4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

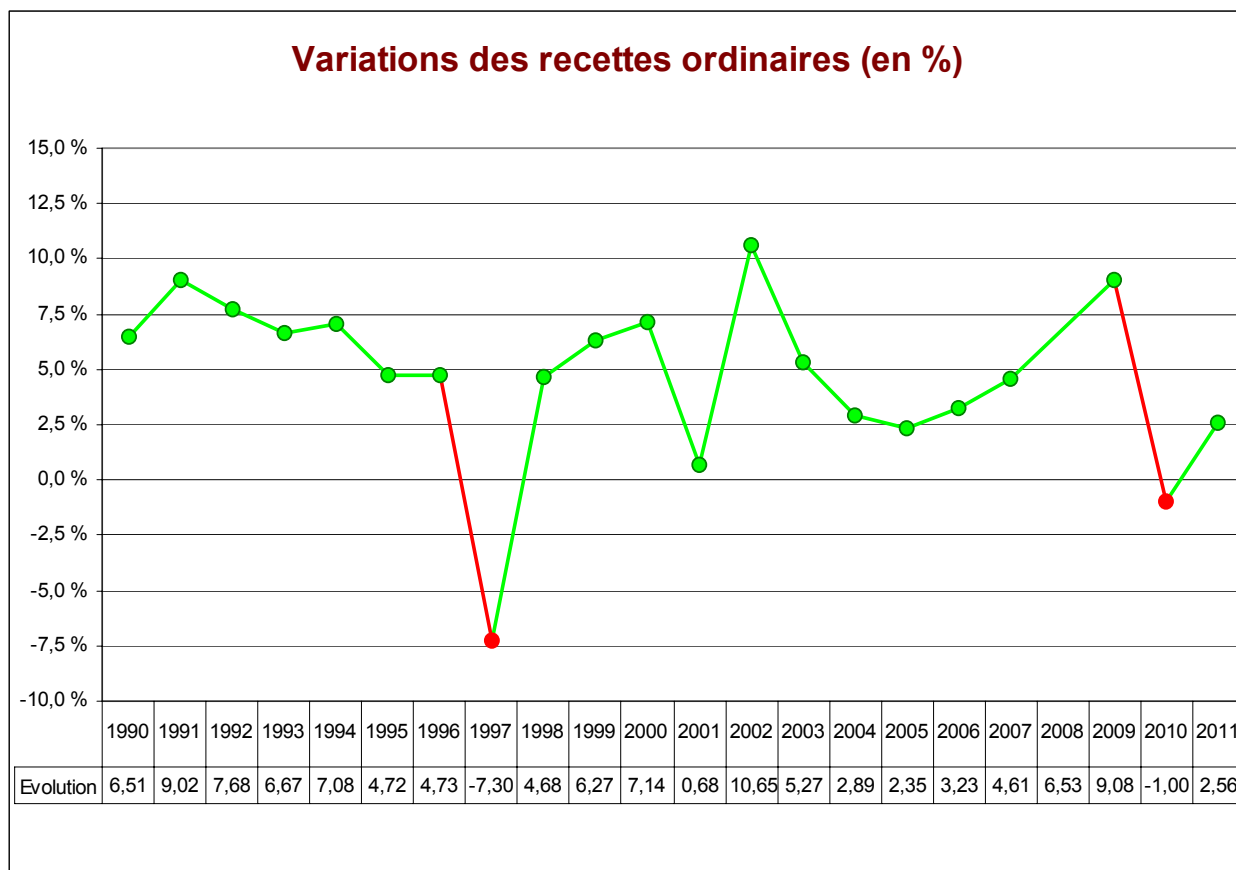
Les intérêts créditeurs pour 2011 se chiffrent à seulement *2.500 EUR*.

### 4.4. Les prélèvements

Les provisions judicieusement constituées les exercices précédents en fonction de recettes ordinaires « exceptionnelles » sont utilisées, pour un montant total de 44.000 EUR. L'examen du tableau repris au point 8 des annexes (page 79) montre que ces provisions sont épuisées hormis en ce qui concerne celle destinée aux travaux forestiers et, dans une moindre mesure, celle prévue pour des travaux aux cimetières.

#### 4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)

De la même manière que pour les dépenses ordinaires (voir page 27), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celle de 1997 et de 2010.

Le pourcentage de croissance enregistré en 2011 (+ 2,56 %) rassure quelque peu d'autant qu'il est plus élevé que l'augmentation des dépenses ordinaires (+ 1,78 %).

A noter que la moyenne de la période considérée est de 4,74 % d'augmentation.

A titre de comparaison<sup>(1) (2)</sup>, les recettes des communes wallonnes à l'exercice propre ont crû (par rapport à l'exercice précédent) :

2002	4,1%	2006	2,2%	2010	1,2% (estimation)
2003	4,7%	2007	2,1%		
2004	5,6%	2008	2,6%		
2005	1,8%	2009	3,0%		

Durant la période 2006-2010, la croissance des recettes des communes wallonnes s'élèverait en moyenne à 2,2 % par an.

<sup>(1)</sup> Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

<sup>(2)</sup> Source : « Finances locales » – Juin 2007, Juin 2009 et Juillet 2010, Dexia Banque, Direction Research.

## 5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

**5.1.** Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.

**5.2.** Deux remarques générales :

- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
- certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.

**5.3.** Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent.

Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :

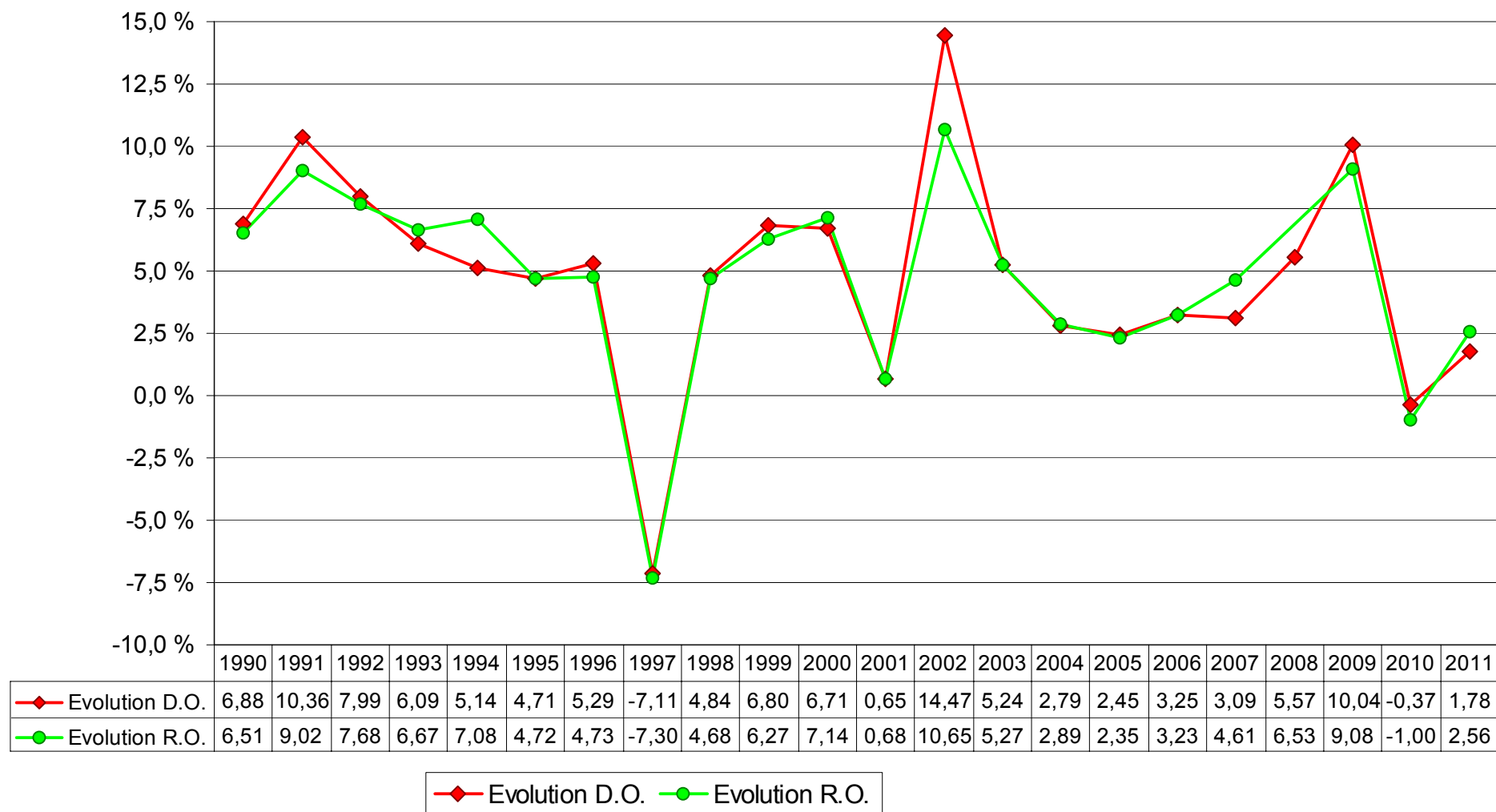
- Fonction 351/352 : « Pompiers » (Service Régional d'Incendie)  
Solde net : -741.447,41 EUR (-643.830,53 EUR en 2010, -640.466,38 EUR en 2009, -564.035,78 EUR en 2008, -541.998,57 EUR en 2007 et -553.622,54 EUR en 2006).  
Le coût net de ce service est nettement orienté à la hausse.
- Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire  
Solde net : -463.669,41 EUR (+672.582,30 EUR en 2010, -671.648,23 EUR en 2009, -661.236,40 EUR en 2008, -621.656,48 EUR en 2007 et -570.937,22 EUR en 2006).  
Même si elles sont importantes, les subventions sont loin de couvrir l'ensemble des dépenses d'enseignement. L'amélioration enregistrée en 2011 est due à une meilleure estimation des subventions de fonctionnement.
- Fonction 874 : Distribution d'eau  
Solde net : +317.897,37 EUR (+165.776,89 EUR en 2010, +246.864,08 EUR en 2009, +230.798,62 EUR en 2008, +237.603,09 EUR en 2007 et +220.549,91 EUR en 2006).  
Afin d'apprécier le coût réel du Service des Eaux, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions. Le coût-vérité est déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne.

**5.4.** A la page 41, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années.

SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE							
FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	56.033,74	4,52	0,32%	61.291,10	4,94	0,36%	5.257,36
Dette générale	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Fonds	0,00	0,00	0,00%	2.832.139,50	228,42	16,40%	2.832.139,50
Impôts et redevances	30.100,00	2,43	0,17%	7.107.351,78	573,22	41,17%	7.077.251,78
Assurances	76.986,71	6,21	0,44%	26.000,00	2,10	0,15%	-50.986,71
Administration générale	2.529.717,10	204,03	14,34%	141.567,17	11,42	0,82%	-2.388.149,93
Patrimoine privé	560.162,93	45,18	3,18%	443.971,13	35,81	2,57%	-116.191,80
Services généraux	231.900,09	18,70	1,31%	32.000,00	2,58	0,19%	-199.900,09
Calamités	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Aide aux pays en voie de développement	2.750,00	0,00	0,02%	0,00	0,00	0,00%	-2.750,00
Pompiers	1.084.767,08	87,49	6,15%	343.319,67	27,69	1,99%	-741.447,41
Justice, Police	992.082,54	80,01	5,62%	60.340,65	4,87	0,35%	-931.741,89
Communic.-Voirie-Cours d'eau	2.823.185,01	227,69	16,00%	255.213,70	20,58	1,48%	-2.567.971,31
Commerce-Industrie	714.249,62	57,61	4,05%	1.201.514,34	96,90	6,96%	487.264,72
Agriculture - Sylviculture	113.860,93	9,18	0,65%	622.000,00	50,17	3,60%	508.139,07
Enseignement gardien et primaire	1.057.386,43	85,28	5,99%	593.717,02	47,88	3,44%	-463.669,41
Enseignement secondaire	5.470,00	0,44	0,03%	3.100,00	0,25	0,02%	-2.370,00
Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Bibliothèques publiques	130.252,76	10,51	0,74%	93.953,81	7,58	0,54%	-36.298,95
Éducation populaire et arts	1.394.813,42	112,49	7,91%	363.053,93	29,28	2,10%	-1.031.759,49
Cultes	254.509,58	20,53	1,44%	0,00	0,00	0,00%	-254.509,58
Sécurité et assistance sociales	2.309.272,81	186,25	13,09%	904.200,42	72,93	5,24%	-1.405.072,39
Aide sociale et familiale	177.917,19	14,35	1,01%	104.242,56	8,41	0,60%	-73.674,63
Emploi	18.966,97	1,53	0,11%	4.500,00	0,36	0,03%	-14.466,97
Institutions de soins	89.827,17	7,24	0,51%	0,00	0,00	0,00%	-89.827,17
Alimentation - Eau	1.674.633,34	135,06	9,49%	1.954.127,15	157,60	11,32%	279.493,81
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	59.166,11	4,77	0,34%	20.762,55	1,67	0,12%	-38.403,56
- dont pour la fonction 874 (eau)	1.615.467,23	130,29	9,16%	1.933.364,60	155,93	11,20%	317.897,37
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	759.652,59	61,27	4,31%	7.442,04	0,60	0,04%	-752.210,55
Eaux usées	82.945,49	6,69	0,47%	0,00	0,00	0,00%	-82.945,49
Cimetières- Protection environnement	164.422,07	13,26	0,93%	63.136,92	5,09	0,37%	-101.285,15
Logement-Urbanisme	306.325,22	24,71	1,74%	45.782,58	3,69	0,27%	-260.542,64
<b>TOTAUX EXERCICE PROPRE</b>	<b>17.642.190,79</b>	<b>1.422,65</b>	<b>100,00%</b>	<b>17.263.965,47</b>	<b>1.392,37</b>	<b>100,00%</b>	<b>-378.225,32</b>



## Evolution D.O./R.O. (Exercice propre) (en %)



## 6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

6.1. Après deux années consécutives d'accroissement (voir notamment le tableau à la page suivante), le solde net négatif (déficit) à l'exercice propre se réduit (378.225,32 EUR).

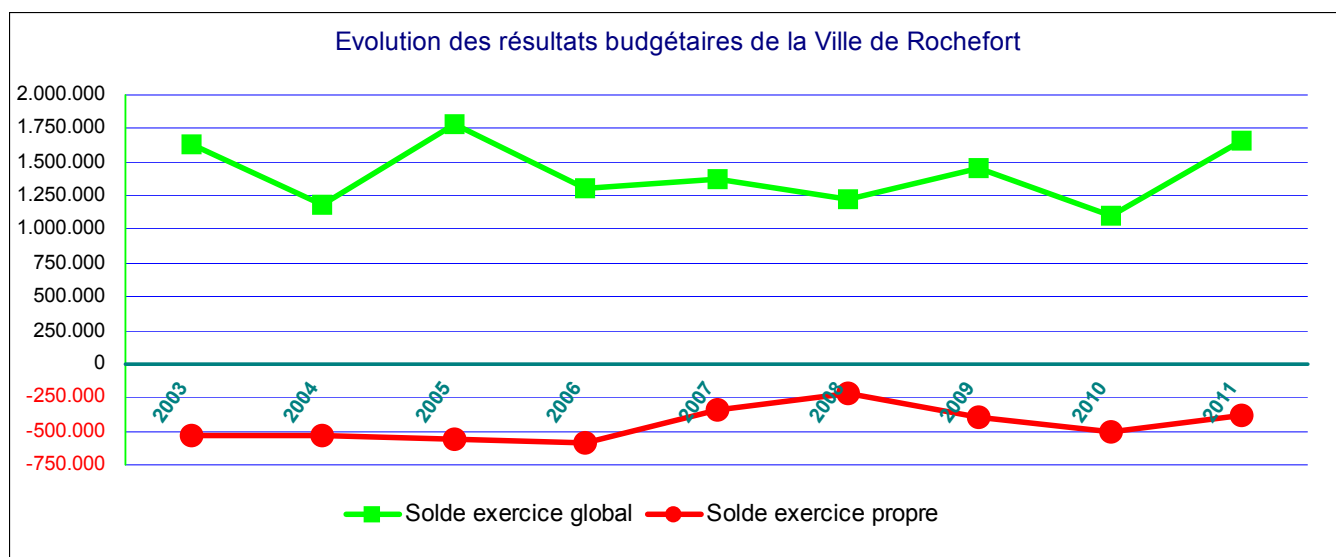
La règle du tiers boni telle qu'elle est décrite dans la circulaire budgétaire est respectée. En effet, le mali (- 378.225,32 EUR) est inférieur à 617.928 EUR (=tiers boni), ce dernier chiffre représentant le tiers du montant constitué du boni présumé au 31.12.2010 (1.853.784,01 EUR, suivant le tableau de synthèse, page 1 du service ordinaire du budget).

6.2. Le solde de l'exercice global s'élève à 1.658.880,48 EUR (boni) (1.105.635,75 EUR en 2010).

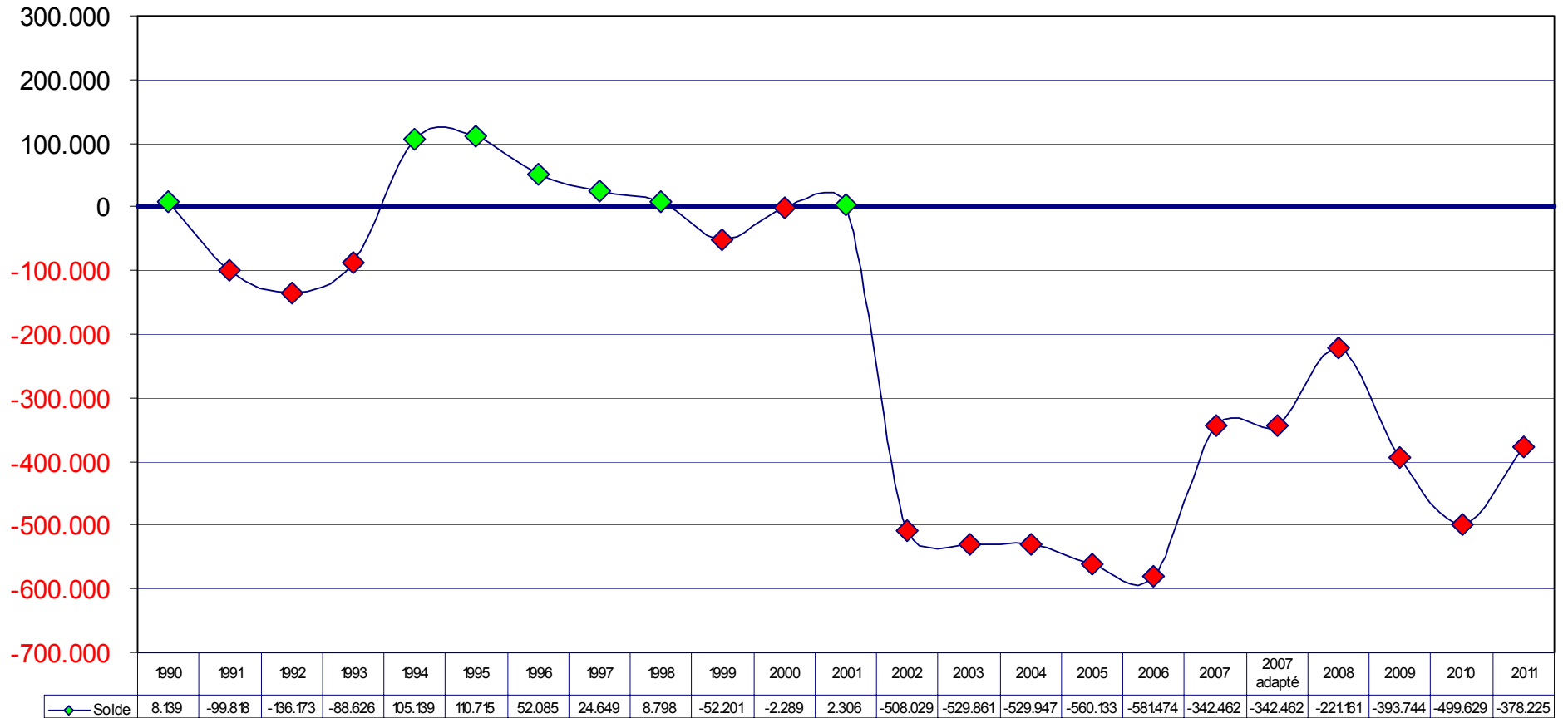
Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2010 (+ 1.853.784,01 EUR) sera remplacé par le résultat du compte 2010, par voie de modifications budgétaires.

6.3. Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes. La situation de Rochefort apparaît plus défavorable à l'exercice propre mais plus favorable à l'exercice global.

Résultats budgétaires	Exercices									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
<b>Solde exercice global</b>										
<b>ROCHEFORT</b>										
- en EUR	1.638.919	1.178.671	1.781.939	1.304.962	1.377.699	1.223.552	1.448.904	1.105.636	1.658.880	
- en EUR/habitant	138,04	98,88	148,16	108,40	113,55	101,15	119,70	90,29	133,79	
<b>CLUSTER (en EUR/hab.)</b>	63	77	88	78	64	51	84			
<b>REGION (en EUR/hab.)</b>	67	95	105	103	97	92	97			
<b>Solde exercice propre</b>										
<b>ROCHEFORT</b>										
- en EUR	-529.861	-529.947	-560.133	-581.474	-342.462	-221.161	-393.744	-499.629	-378.225	
- en EUR/habitant	-44,63	-44,46	-46,57	-48,30	-28,23	-18,28	-32,53	-40,80	-30,50	
<b>CLUSTER (en EUR/hab.)</b>	-30	-29	-11	-19	-8	-1	-15			
<b>REGION (en EUR/hab.)</b>	-19	-28	-13	-7	-16	-9	-2			
<small>%communes wallonnes en déficit</small>	43,9%	29,4%	35,2%	29,4%	49,3%	35,9%	41,6%			



## Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 21 janvier 2011.